



HAL
open science

Un soutien appuyé malgré des effets limités : comment expliquer le paradoxe de la privatisation des infrastructures de la BM en Afrique sub-saharienne ?

Arthur Foch

► To cite this version:

Arthur Foch. Un soutien appuyé malgré des effets limités : comment expliquer le paradoxe de la privatisation des infrastructures de la BM en Afrique sub-saharienne ?. 2012. halshs-00673877

HAL Id: halshs-00673877

<https://shs.hal.science/halshs-00673877>

Submitted on 24 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Un soutien appuyé malgré des effets limités : comment
expliquer le paradoxe de la privatisation des infrastructures
de la BM en Afrique sub-saharienne ?**

Arthur FOCH

2012.04



Poor Impacts But Strong Support – How to Explain the Paradox of World Bank Infrastructures Privatization in Sub-Saharan Africa?

Un soutien appuyé malgré des effets limités : comment expliquer le paradoxe de la privatisation des infrastructures de la BM en Afrique sub-saharienne ?¹

Arthur Foch²

Centre d'Economie de la Sorbonne (CES), Axe Institutions, Université Paris I – CNRS, France

Janvier 2011

Résumé : 30 ans après l'introduction de la privatisation par la BM en ASS, la littérature empirique sur les effets de cette politique conclut à un bilan très mitigé, surtout dans le secteur des infrastructures. Malgré cela, la BM intensifie ses prescriptions de privatisation des infrastructures en ASS. Si des explications convergentes peuvent justifier l'attitude de la BM, cet article défend l'idée qu'elle peut en partie s'expliquer par des motivations financières. La privatisation représente notamment pour la BM un moyen efficace de satisfaire les intérêts financiers de ses principaux donateurs au travers des contrats de reprise des infrastructures. Une analyse empirique reposant sur 270 cas de privatisation des infrastructures en ASS sur la période 1960-2009 indique que les investisseurs étrangers, dont ceux des principaux pays donateurs de la BM, bénéficient davantage de la privatisation lorsqu'elle est appuyée par la BM que lorsqu'elle ne l'est pas. En outre, la BM prescrit plus particulièrement la privatisation des infrastructures dans les secteurs qui sont les plus bénéfiques à ces investisseurs. Plusieurs recommandations politiques sont alors fournies pour rendre la privatisation plus acceptable en ASS et contribuer à résoudre ainsi le problème urgent du financement des infrastructures.

Mots clés : Privatisation, infrastructures, Banque mondiale, Afrique subsaharienne

Abstract: Thirty years after its implementation by the World Bank in Sub-Saharan Africa, the empirical evidences point out the very mixed results privatization has produced, particularly in the infrastructures sector. Despite of this, the WB has intensified its support to infrastructures privatization in SSA. Whereas several reasons can explain the WB attitude, this paper argues that it can also be partly explained by financial motivations. Indeed, by creating important business opportunities in the infrastructure sectors, privatization is an efficient mean to satisfy the financial interest of foreign investors, notably those of the main WB donors. An empirical analysis based on 270 infrastructures privatization cases shows that foreign investors benefit much more from privatization when it is supported by the WB. Moreover, the WB provides greater support to privatization in infrastructures sectors that benefit the most to those investors. Based on these results, several political recommendations are provided to increase the acceptability of privatization in SSA in order to resolve the financing problem of infrastructures development in SSA.

Keywords: Privatization, Infrastructures, World Bank, Sub-Saharan Africa

JEL: O16, O18, O19, O55, F35, F59

¹ La première version de cet article a été présentée en séminaire EPIO en décembre 2008. L'article était intitulé : « Une analyse empirique de l'impact de la conditionnalité de la BM sur les intérêts économiques des pays du G10. »

² Contact : arthur.foch@wanadoo.fr

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Rappel du contexte historique de la privatisation et des raisons de sa diffusion en ASS	7
a.	L'adoption du socialisme et la multiplication des entreprises publiques.....	7
b.	De mauvaises performances génèrent des problèmes macroéconomiques sévères	7
c.	La prise de conscience des IFI et leur première série de réformes	8
d.	Un échec qui coïncide avec un changement de paradigme	8
e.	Le choix de la privatisation et sa diffusion dans les PED.....	9
3.	La privatisation en ASS : caractéristiques et impacts	11
a.	Caractéristiques.....	11
b.	Les impacts micro- et macroéconomiques	12
i.	Les effets microéconomiques de la privatisation : revue de littérature	12
ii.	Quelles évidences sur les effets macroéconomiques de la privatisation en ASS ?	14
4.	Le paradoxe de la privatisation des infrastructures en ASS	17
a.	Risques de la privatisation et mises en garde des économistes	17
b.	L'attachement de la BM à la privatisation	18
c.	Le paradoxe et ses explications.....	20
i.	Une conviction idéologique.....	21
ii.	Un choix par défaut en l'absence de solutions alternatives efficaces	21
iii.	Une nécessité incontournable	22
iv.	Les motivations financières de la privatisation dans les PED.....	22
5.	Hypothèses, données, méthode et résultats	26
a.	Hypothèses.....	26
b.	Données	28
c.	Méthode	31
d.	Résultats.....	31
6.	Conclusion	38
7.	Annexes	41
8.	Références	47

Table des illustrations

Figure 1. Evolution annuelle du nombre et du produit (en millions de dollars) des privatisations menées en ASS sur la période 1979-2002	11
Figure 2. Evolution annuelle de la part des conditions de privatisation dans le total des conditions en ASS sur la période 1980-2008	19
Figure 3. Evolution de la part des conditions de privatisation dans le total des conditions en ASS et dans l'ensemble des PED sur la période 1980-2008.....	19
Figure 4. Evolution annuelle de la part des conditions de privatisation des infrastructures dans le total des conditions de privatisation en ASS sur la période 1980-2008	20
Figure 5. Evolution quinquennale de la part des conditions de privatisation des infrastructures dans le total des conditions de privatisation en ASS sur la période 1980-2008	20
Table 1. Test de l'hypothèse 1 – tous secteurs (1960-2009)	31
Table 2. Test de l'hypothèse 1 – désagrégation par secteur (1960-2009).....	31

Table 3. Test de l'hypothèse 1 – désagrégation par périodes temporelles (tous secteurs).....	32
Table 4. Test de l'hypothèse 2-1	32
Table 5. Test de l'hypothèse 2-2	34
Table 6. Test de l'hypothèse 2-3	35
Table 7. Test de consolidation de l'hypothèse 2-3.....	37

Table des annexes

Annexe 1. Résultats des études multi-pays concentrées sur les PID	41
Annexe 2. Résultats des études cas-pays concentrées sur les PID.....	41
Annexe 3. Résultats des études multi-pays (PID) touchant au secteur des infrastructures	42
Annexe 4. Résultats des études cas-pays (PID) touchant au secteur des infrastructures	42
Annexe 5. Résultats des études multi-pays concentrées sur les PED	42
Annexe 6. Résultats des études de cas-pays concentrées sur les PED.....	43
Annexe 7. Résultats des études touchant au secteur des infrastructures dans les PED.....	43
Annexe 8. Aperçu de la mise en forme de la base de données	44
Annexe 9. Statistiques descriptives des cas recensés dans la base de données.....	45

1. Introduction

Au lendemain de leur indépendance, les gouvernements d'Afrique Sub-saharienne (ASS) accordèrent un rôle majeur aux entreprises publiques dans le domaine des infrastructures³. Elles devaient contribuer à l'industrialisation et à la croissance de leur pays via des investissements publics de grande ampleur. Mais, en raison d'objectifs contradictoires (tels que la rentabilité, la promotion de l'emploi et la fourniture de services publics à des prix inférieurs aux coûts) et d'un certain laxisme dans leur gestion, les performances microéconomiques de ces entreprises se sont progressivement dégradées. Si bien que leur situation est devenue critique à la fin des années 1960. De plus en plus importantes, les subventions dont bénéficiaient ces entreprises ont généré des effets macro-budgétaires néfastes ; les gouvernements d'ASS se sont vite trouvés en manque de financement et ont du accepter l'aide des institutions financières internationales (IFI), alertées par leurs déséquilibres macroéconomiques croissants.

A l'initiative de la Banque mondiale (BM), une série de réformes des entreprises publiques fut lancée dans les années 1970 en ASS, visant en particulier les entreprises de secteur des infrastructures dont les pertes financières étaient les plus importantes. Mais très rapidement – et alors que peu d'intérêt avait été accordé aux effets des réformes et à l'amélioration de leur mise en œuvre (Estache, 2007) –, la BM, déçue des résultats enregistrés par cette première série de réformes conclut à la nécessité de recourir à une solution nouvelle à la fin des années 1970. Suite à un changement de paradigme et à la diffusion d'une idéologie libérale dans les pays industrialisés et développés (PID) accreditant l'idée que le marché est plus efficace que l'Etat, ainsi qu'aux pressions exercées dans ce sens par les gouvernements Reagan et Thatcher (Babai, 1988), la BM commença à prescrire la privatisation⁴ des entreprises publiques en ASS au début des années 1980.

Selon Nellis (2005) cette nouvelle priorité donnée à la privatisation en ASS tient à un véritable « acte de foi », c'est-à-dire à une décision principalement fondée sur des arguments théoriques démontrant la supériorité de l'efficacité de la participation et de la propriété privée. En effet, à cette époque, les évidences empiriques sont encore trop peu nombreuses pour permettre de conclure à l'efficacité de la privatisation. Aujourd'hui, en revanche, les économistes disposent de bien de données. Dans les PID, le succès de la privatisation est à plusieurs points de vue globalement avéré. Dans les PED, en revanche, son bilan est plus mitigé en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) et lorsqu'elle est appliquée dans le secteur des infrastructures dont les particularités rendent sa mise en œuvre complexe et son succès incertain. La privatisation des infrastructures nécessite, notamment, un ensemble de conditions – telles qu'un marché des capitaux, un secteur privé et un environnement juridique et institutionnel bien développés – qui ne sont pas encore réunies en ASS. Ces lacunes ont d'ailleurs conduit les économistes à préconiser une approche prudente et mesurée de la privatisation des infrastructures dans ces pays.

En dépit de cela et des résultats peu satisfaisants voire négatifs de ces réformes, la BM continue de prescrire la privatisation des infrastructures de façon soutenue en ASS. Elle a même intensifié ses prescriptions à la fin des années 2000. Comment expliquer un tel paradoxe ? Pourquoi la BM

³ A l'instar de Estache (2007), le concept d'infrastructures dans cet article fait référence à toute installation utilisée pour fournir de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement, des télécommunications et des services de transports.

⁴ Vuylsteke (1988) définit la privatisation comme la vente de tout ou partie du capital de l'Etat dans les entreprises publiques au secteur privé, ou comme la mise sous gestion privée de ces entreprises au travers de contrats d'affermage, de concession, ou de gestion. Nellis (2005) propose une définition similaire : *“Privatization here refers to a range of actions involving the private sector in the management, financing and ownership of a SOE, from management contracts, through leases and concessions, to the transfer of a majority equity stake to a private owner.”*

continue-t-elle de défendre des réformes jugées risquées et inefficaces par les économistes ? Quelles sont les motivations de la BM ? Cet article tentera de démontrer que celles-ci sont en partie financières. Si des explications convergentes peuvent justifier l'attitude de la BM, il y a plusieurs raisons de penser que l'attachement de la BM à la privatisation des infrastructures en ASS puisse en partie s'expliquer par des motivations financières. En effet, cette mesure de politique économique représente pour la BM un moyen très efficace pour satisfaire simultanément ses intérêts financiers ainsi que ceux de ses principaux donateurs intéressés par les possibilités de « retour sur investissement » qu'offrent les opérations de privatisation.

Pour étayer cette réflexion, nous avons constitué une base de données sur les cas de privatisation des entreprises publiques menées en ASS dans le domaine des infrastructures. Les données collectées couvrent 270 cas de privatisation dans 37 pays d'ASS sur la période 1960-2009. Les tests effectués cherchent à déterminer d'une part le nombre de cas de privatisation ayant fait l'objet d'un appui de la BM et d'autre part, si les investisseurs étrangers, plus particulièrement ceux des principaux pays donateurs de la BM, bénéficient davantage de la privatisation lorsqu'elle est appuyée par la BM que lorsqu'elle ne l'est pas. En outre, ils cherchent à vérifier si la BM prescrit plus particulièrement la privatisation des infrastructures dans les secteurs qui sont les plus bénéfiques à ces investisseurs.

En fonction des résultats obtenus, cette étude pourrait fournir de recommandations politiques en vue de contribuer à résoudre le problème urgent du financement des infrastructures en ASS. Le besoin de financement des infrastructures en Afrique est estimé à 93 milliards de dollars, soit 15% du PIB régional en 2010 (AFD et BM, 2010)⁵. En ASS, les infrastructures pâtissent d'un sous investissement de longue date et leur développement, pourtant impératif, est dans l'impasse. Ce problème est aujourd'hui exacerbé : la crise financière internationale qui se développe depuis 2008 met les budgets publics, des PID – pourvoyeurs d'aide publique au développement (APD) – et de la plupart des PED, à rude épreuve, limitant la marge de manœuvre des Etats et des donateurs. Dans ce contexte, le recours aux capitaux privés via la privatisation continue d'apparaître, aux yeux de la communauté internationale, comme la seule solution capable de satisfaire les besoins urgents de financement des infrastructures. Mais, en ASS, alors que les gouvernements et populations étaient déjà très opposés à cette politique, les mauvais résultats qu'elle a enregistrés ajoutés à ses effets pervers (sur les prix et l'emploi, notamment) ont renforcé l'opposition politique et citoyenne. A l'instar de la Zambie, pourtant l'un des pays ayant le plus privatisé en ASS, un nombre croissant de pays accuse la BM de les avoir trompés à l'égard des effets de cette politique qu'ils conçoivent comme un instrument du néocolonialisme plus favorable aux investisseurs étrangers qu'à leurs économies. De ce fait, nombre de programmes de privatisation des infrastructures sont repoussés ou annulés et le rythme de la privatisation se ralentit. Cela réduit d'autant les possibilités d'investissement pour le secteur privé.

A court terme, pour accroître l'investissement dans les infrastructures, il semble que la BM n'envisage rien d'autre que d'accélérer le rythme de la privatisation. L'intensification de ses prescriptions en matière de privatisation des infrastructures en atteste. Dans ce contexte, l'enjeu consiste donc à faire en sorte que les pays d'ASS soient plus favorables à la privatisation. Or, le fait que la privatisation des infrastructures profite aux investisseurs étrangers occidentaux sans produire de retombées favorables, (ou suffisamment significatives pour être perceptibles par les consommateurs⁶) sur l'économie et la société, constitue un important facteur de blocage en ASS. Par conséquent, s'il est avéré que l'appui

⁵ Près de deux tiers de cette somme sont nécessaires pour l'investissement et le derniers tiers pour la maintenance.

⁶ Comme le note Nellis (2005), tandis que les bénéfices de la privatisation sont trop faibles pour être perceptibles par les consommateurs, les coûts de la privatisation sont en revanche très concentrés et beaucoup plus visibles et mobilisent l'opinion public et politique.

de la BM à la privatisation des infrastructures en ASS renforce la probabilité que les investisseurs étrangers profitent des contrats et marchés qui en découlent, plusieurs leçons pourraient être tirées et des solutions pourraient être envisagées pour atténuer ce phénomène. Lorsque cela est possible, renforcer la participation des acteurs privés nationaux dans la gestion et le financement des infrastructures en ASS pourrait être un bon moyen de rendre la privatisation plus acceptable. Contrairement à ce qui est généralement affirmé ces derniers en ont la motivation et la capacité.

La structure de l'article est la suivante. La section 2 revient brièvement sur le contexte historique de la privatisation et sur les raisons de sa diffusion en ASS. Après avoir présenté les principales caractéristiques de la privatisation en ASS, la section 3 passe en revue la littérature sur les effets micro- et macroéconomiques de la privatisation, et dresse un bilan de la privatisation des infrastructures en ASS. La section 4 expose le paradoxe de la privatisation des infrastructures en ASS, l'illustre au travers d'une analyse de l'évolution de la conditionnalité de la BM et en fournit une analyse explicative en insistant sur ses possibles motivations financières. La section 5, présente les hypothèses émises, les données collectées, la méthode utilisée et les résultats obtenus. Enfin, la section 6 conclut et fournit des recommandations politiques.

2. Rappel du contexte historique de la privatisation et des raisons de sa diffusion en ASS

Pour comprendre les motivations du recours à la privatisation en ASS et les raisons pour lesquelles elle y a fait l'objet d'une pratique moins intense que dans d'autres régions⁷, il est nécessaire de revenir brièvement sur le contexte historique dans lequel cette politique économique a été introduite.

a. L'adoption du socialisme et la multiplication des entreprises publiques

Lorsque les pays d'ASS obtiennent leur indépendance dans les années 1960, ils héritent pour la plupart d'une idéologie socialiste selon laquelle l'intervention de l'Etat et sa contribution à l'économie doit être forte. Cette conception est vite appropriée par les décideurs africains qui, après avoir étudié en Europe, y sont prédisposés et partagent la conviction que le socialisme est un modèle adapté à l'Afrique (Nellis, 2005). Leur conviction se voit renforcée par les expériences de développement réussies de l'URSS et de la Chine. Le socialisme leur semble pertinent pour l'Afrique étant donné l'absence d'un secteur privé capable d'investir massivement dans l'économie. Dans ce contexte, les entreprises d'Etat se voient attribué un rôle majeur : contribuer à la croissance de leur pays via des investissements publics de grande ampleur, dans les infrastructures plus particulièrement.

Très rapidement, on assiste donc à la multiplication du nombre d'entreprises d'Etat, soit par leur création, soit par la nationalisation d'entreprises existantes. A tel point qu'à la fin des années 1970, la contribution moyenne au PIB des entreprises publiques est de 17% en Afrique contre 10% pour la moyenne mondiale et près de 5% pour les pays de l'OCDE (Nellis, 2005). Dans les pays les plus marqués en faveur du socialisme, tels que l'Ethiopie, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie, la nationalisation se fait souvent via expropriation dans des secteurs clés (Nellis, 2005). Pour Rondinelli et Iacono (1996) la nationalisation est commune à beaucoup d'autres PED et s'explique aussi par une rancœur historique liée au fait que des secteurs stratégiques étaient détenus par des étrangers en dépit d'une vocation naturelle à être propriété de l'Etat⁸.

b. De mauvaises performances génèrent des problèmes macroéconomiques sévères

Mais à la fin des années 1970, les gouvernements africains sont confrontés à des difficultés communes. Au fil des ans, les entreprises publiques ont, dans l'ensemble⁹, enregistré des performances opérationnelles et financières de plus en plus mauvaises. A titre d'exemple, Bovet (1985) montre que 62% des entreprises publiques opérant dans 12 pays d'Afrique de l'Ouest ont un bilan comptable caractérisé par un résultat net négatif. Dans le cas du Mali, les pertes cumulées des entreprises publiques représentaient à la fin des années 1970 près de 6% du PIB (Nellis, 2005). En raison de leur large poids économique et financier, les entreprises publiques opérant dans les infrastructures ont largement contribué au faible niveau général des performances de l'ensemble des sociétés d'Etat. Dans les infrastructures, la multiplication d'objectifs contradictoires – tels que la rentabilité, la promotion de l'emploi et la fourniture de services publics à des prix inférieurs aux coûts – est la principale source d'explication (Nellis, 2005).

⁷ En moyenne, les Etats africains, comparés à ceux d'Amérique Latine ou d'Europe centrale, ont privatisé une proportion bien plus faible – environ 40% – de leurs entreprises publiques (Nellis, 2003).

⁸ En Afrique, le recours à la nationalisation n'a pas été très intensif dans le domaine des infrastructures dont beaucoup étaient déjà détenues et opérées par le secteur public (Nellis, 2005). Le cas du Sénégal fait partie des exceptions puisque le gouvernement nationalise en 1971 l'affermage concédé du système d'alimentation en eau des zones urbaines, héritée de l'indépendance.

⁹ Néanmoins, comme le note Nellis (2005) quelques unes ont réussi à enregistrer des performances satisfaisantes sur une période plus ou moins longue. Il s'agit par exemple des sociétés *Ethiopian Airlines*, *Kenya Tea Development Authority*, *Sierra Leone's Guma Valley Water Company*.

Alarmantes dans les années 1970, les performances microéconomiques des entreprises publiques en ASS deviennent critiques dans les années 1980 et génèrent des problèmes macro-budgétaires sévères. Ces entreprises, surtout celles opérant dans les infrastructures dont la taille est plus importante, constituent pour les Etats un poids financier considérable en raison des subventions dont elles bénéficient. Leurs pertes sont couvertes à la fois par des transferts directs en provenance du budget public, au travers de subventions classiques, et par des subventions indirectes qui prennent des formes diverses¹⁰. A la fin des années 1970, la situation des entreprises étatiques est si pesante pour les budgets publics que beaucoup de gouvernements accumulent des déficits croissant et sont confrontés à un manque de financement important.

c. La prise de conscience des IFI et leur première série de réformes

Cette situation macroéconomique critique attire l'attention des IFI qui décident de renforcer leur intervention dans les pays d'ASS. Cela se fait au travers de l'ajustement structurel lancé par la BM¹¹ qui cible en particulier les entreprises publiques des infrastructures parce qu'elles représentent l'essentiel des pertes totales enregistrées par les sociétés d'Etat et aussi parce que les services qu'elles fournissent sont insuffisants en quantité et en qualité¹². Cela pose des problèmes d'accès aux usagers et implique des coûts additionnels importants qui freinent le développement du secteur privé.

Contraints financièrement, les gouvernements n'ont pas d'autres solutions que de se reposer sur l'aide des IFI, dont ils deviennent vite dépendants, pour résoudre leurs problèmes urgents de balance des paiements (Cling et Roubeau, 2008). En effet, le contexte économique de l'époque, marqué par les crises pétrolières et de la dette, rendait difficile l'utilisation du levier fiscal et l'emprunt domestique ou étranger (Ramamurti, 1992). Le recours aux IFI s'est donc accéléré. Entre 1979 et 1989, l'Afrique a bénéficié de 70% des opérations d'ajustement de la BM comprenant des réformes d'entreprises publiques (Nellis, 2005). Ces opérations ont constitué la première série de réformes qui visait surtout à améliorer les performances des entreprises publiques et à mettre fin à leurs déficits sans transfert de propriété ou de gestion à des acteurs privés¹³.

d. Un échec qui coïncide avec un changement de paradigme

Les IFI ont été déçues des résultats enregistrés en ASS par la première série de réformes appliquées aux entreprises publiques lancée à la fin des années 1970 (Ramamurti, 1992 ; Buchs, 2003 ; Nellis, 2003, 2006). Les augmentations de prix pratiquées n'ont pas généré les flux financiers prévus en raison d'une pratique continue des arriérés de paiement des principaux clients et du faible niveau de réclamation et de sanction de la part des gouvernements. En outre, le niveau des subventions publiques est resté constant, seule leur forme a changé passant de transferts en provenance du budget public à des transferts issus d'établissements bancaires publics. De plus, les mesures de réduction des effectifs, menées à un rythme plus lent que prévu en raison notamment de mouvement d'opposition, n'ont pas eu l'impact financier attendu. Enfin, les restructurations d'entreprises, souvent très coûteuses

¹⁰ Arriérés fiscaux et de cotisations à la sécurité sociale, non-réalisation de tâches administratives, prêts bancaires contractés auprès d'établissement publics, arriérés importants auprès des fournisseurs.

¹¹ A ce moment, la responsabilité de l'ajustement structurel est accordée à la BM et non au FMI (Nellis, 2005).

¹² Les entreprises des infrastructures produisent des biens et des services stratégiques qui non seulement sont cruciaux pour la consommation des ménages, mais qui interviennent également en amont dans le processus de production..

¹³ Néanmoins, la privatisation apparaissait déjà, à cette époque, comme une composante mineure de la conditionnalité de la BM. Elle prenait la forme de liquidation pour les entreprises commerciales aux déficits trop importants, ou de contrat de gestion/concession pour les entreprises publiques des infrastructures (Nellis, 2005).

socialement, n'ont pas été menées à leur terme. En somme, les réformes n'ont, dans l'ensemble¹⁴, pas permis une amélioration des performances microéconomiques des entreprises publiques. Leurs pertes financières se sont accumulées détériorant davantage la qualité et la quantité des services fournis. Le recours aux subventions et aux emprunts bancaires s'est donc prolongé ce qui a provoqué des problèmes macro-budgétaires similaires ou pires que ceux identifiés 10 ans plus tôt (Nellis, 2005).

Convaincues que la première série de réformes n'avait pas été suffisamment rigoureuse pour remédier aux problèmes structurels des entreprises publiques, la BM a conclu à la nécessité d'une solution nouvelle : le transfert de la propriété au secteur privé. Cela a coïncidé avec un revirement important de la pensée économique (Yergin et Stanislaw, 1998). Dans les PID et les PED les politiques d'inspiration keynésienne ou interventionnistes sont considérées comme responsables de la crise (Cling et Roubeau, 2008). Un vague d'idéologie libérale se développe progressivement au cours des années 1980 et repose sur la conception Hayekienne selon laquelle les défaillances de l'Etat sont bien supérieures à celles du marché (Nellis, 2005). Les élections de deux chefs d'Etat libéraux et conservateurs, très influencés par les travaux d'Hakke, M. Thatcher en 1979 et D. Reagan en 1980, associées à la chute de l'URSS, à l'accroissement de capitaux disponibles dans les pays de l'OCDE pour l'investissement dans les PED, à des innovations technologiques dans le domaine des infrastructures (en particulier dans les télécoms) et à une conception nouvelle des notions de monopoles naturels et de la nature et fonction des contrats¹⁵, finissent d'asseoir l'emprise de ce mouvement libéral qui se diffuse largement durant les années 1980 et qui tend à l'imiter l'intervention de l'Etat au profit du marché (Nellis, 2005).

e. Le choix de la privatisation et sa diffusion dans les PED

Ce changement de paradigme donne du poids et de la légitimité au recours à la privatisation, conçue comme une solution efficace aux difficultés des entreprises publiques. Dans les PID, la privatisation s'impose officiellement en tant que politique économique suite à la privatisation de British Telecom lancée par le gouvernement Thatcher en Grande Bretagne en 1984 et aux programmes de grande ampleur qui ont suivi (Megginson et Netter, 2001). Parmi les principaux objectifs visés par cette politique figurent l'accroissement des revenus de l'Etat, la promotion de l'efficacité économique et le développement des marchés des capitaux (Price Waterhouse, 1989a, b). En dépit d'un manque de recul permettant une évaluation objective et exhaustive, les programmes de privatisations lancés par Thatcher sont perçus comme une réussite par de nombreux gouvernements européens, ce qui les persuade de lancer à leur tour des programmes de privatisation (Megginson et Netter, 2001)¹⁶.

Cela contribue également beaucoup à la diffusion de la privatisation dans tous les PED et plus particulièrement en Amérique Latine, en Europe centrale et en Asie où les gouvernements sont plus réceptifs aux arguments des IFI en faveur de cette politique. En Afrique, en revanche, la conviction selon laquelle l'Etat devait intervenir de façon significative pour impulser un processus de croissance prédominait toujours autant parmi les hommes politiques, les fonctionnaires et les intellectuels (Nellis, 2003). En outre, la plupart des gouvernements n'était pas persuadée que la privatisation était une

¹⁴ Cette vision est essentiellement celle de la BM et du FMI. Plusieurs études montrent que certaines mesures de la première série de réforme, telles que l'introduction et l'accroissement de la concurrence, ou des mesures de déréglementation, ont eu des effets significatifs sur l'amélioration des performances des entreprises publiques souvent d'ampleur plus grande que ceux générés par la privatisation. Ces aspects seront développés davantage en section 4.

¹⁵ Comme le montrent Megginson et Netter (2001), l'article de Shleiffer (1999) et d'autres études remettent en question une idée fondamentale légitimant l'intervention de l'Etat, selon laquelle la propriété publique n'est pas une solution efficace et adaptée au cas des monopoles naturels.

¹⁶ En Europe, la France lance sous le gouvernement Chirac un large programme de privatisation entre 1986 et 1988 – qui sera poursuivi ensuite par les gouvernements socialistes avec la privatisation de France Télécom en 1997/8 –, et est suivie par l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne dans les années 1990.

solution appropriée et adaptée étant donné la petite taille de leur secteur privé et le sous-développement de leur cadre institutionnel (Nellis, 2005)¹⁷. Ils préféraient résoudre les problèmes de leurs entreprises publiques via d'autres procédés (Temu et Due, 1998). Aussi, parce que la privatisation donne lieu à des investissements étrangers dans les entreprises publiques, elle est assimilée à un phénomène de recolonisation économique (Boubakri et Cosset, 2002; Harsh, 2000 ; Buchs, 2003 ; Nellis, 2005). Ces différentes caractéristique, associées au fait que la privatisation puisse empirer l'accroissement des inégalités sociales et économiques et favoriser le copinage politique (Dinavo, 1995), contribuent à expliquer pourquoi le rythme de la privatisation a été relativement plus lent en ASS que dans d'autres régions en développement¹⁸.

En dépit de leurs réserves, la plupart des gouvernements d'ASS¹⁹, toujours aussi contraints financièrement, ont été forcés de lancer des programmes de privatisation pour apaiser la BM. Celle-ci voyait en la privatisation un moyen efficace de dégager des ressources financières importantes à court terme pour remédier aux déséquilibres macro-budgétaires et réduire le niveau d'endettement domestique et extérieur (Nellis, 2003). Tandis que la privatisation des entreprises non-rentables visait à mettre fin aux dons et subventions publiques, celle des établissements rentables permettait de générer des liquidités importantes, plusieurs fois supérieures à leurs revenus annuels (Ramamurti, 1992).

De façon très intéressante, l'enthousiasme de la BM pour la privatisation en Afrique peut être qualifié d'« acte de foi » selon Nellis (2005), car il s'explique bien plus par la frustration à l'égard de la première série de réforme et par des attentes fortes reposant sur des arguments théorique en faveur du secteur privé que sur des évidences empiriques démontrant la supériorité de l'efficacité de la participation et de la propriété privée dans le contexte africain. La section suivante présente les évidences empiriques disponibles à ce jour sur les impacts micro- et macroéconomiques de la privatisation des entreprises publiques dans les PED et plus particulièrement ceux observés en ASS.

¹⁷ A cela il faut aussi ajouter que, comme partout ailleurs, les politiciens africains tiraient des avantages matériels et immatériels importants des entreprises publiques. Pour une liste précise de ces différents avantages voir Nellis (2005). Le cas des secteurs de l'eau et de l'électricité à Djibouti, qui n'ont pas été privatisés malgré les pressions de ses bailleurs de fonds, illustrent cet aspect. Les déficits des sociétés d'eau et d'électricité de Djibouti sont en grande partie dus aux arriérés de paiement des différentes instances ministérielles et de la cellule présidentielle (Foch, en cours de publication).

¹⁸ Benell (1997) défend néanmoins l'idée qu'il y a eu bien plus de privatisation en Afrique que ce qui est généralement assumé.

¹⁹ Comme le note Nellis (2005), rares ont été les gouvernements qui ont privatisé de leur propre chef. A noter que des pays comme le Sierra Leone, le Botswana et le Libéria figurent parmi ceux qui ont le moins recouru aux entreprises publiques au lendemain de la décolonisation.

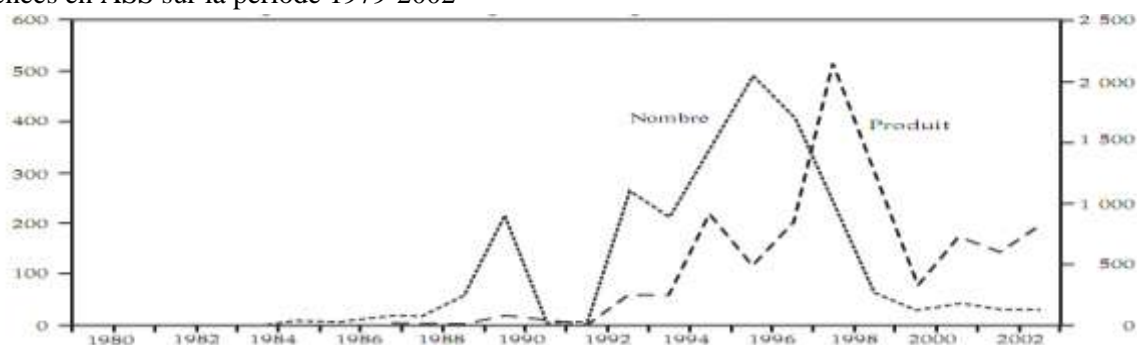
3. La privatisation en ASS : caractéristiques et impacts

En ASS, le processus de privatisation des entreprises publiques a été marqué par plusieurs caractéristiques importantes. Celles-ci affectent la portée des résultats obtenus par la littérature sur les impacts de la privatisation, et des conclusions qui en sont tirées. Parce que l'obtention de données statistiques sur les privatisations dans les PED est très difficile, les études empiriques sur les effets de la privatisation ont eu tendance à se concentrer sur certaines catégories de PED, sur certains types de privatisation, secteurs et périodes temporelles particulières. Néanmoins, les économistes disposent aujourd'hui de plus d'évidences empiriques sur les effets de la privatisation qu'au moment de son lancement dans les PED.

a. Caractéristiques

La privatisation en ASS a débuté en 1960 en Côte d'Ivoire avec la mise en concession du secteur de l'eau. Entre 1979 et 2002, il y a eu ensuite 2535 cas de privatisation qui ont généré un produit de 8,8 milliards de dollars selon l'OCDE (2004)²⁰. Le rythme de la privatisation en ASS a été marqué par trois périodes différentes (Figure 1). Durant les années 1980 et la première série de réforme, un peu moins de 300 cas de privatisation ont été enregistrés. Le rythme s'est ensuite accéléré, la plupart des cas de privatisation ont été enregistrés entre 1990 et 1997. Depuis 1997 et jusqu'en 2002, le rythme s'est ralenti en raison de la crise financière en Asie du Sud-est, le nombre annuel de cas de privatisation a été inférieur à 100 sur la période. En 2003, 332 cas de privatisation étaient en préparation (OCDE, 2004).

Figure 1. Evolution annuelle du nombre et du produit (en millions de dollars) des privatisations menées en ASS sur la période 1979-2002



Source : OCDE, 2004

Jusqu'en 1995, la plupart des cas de privatisation concernaient des petites et moyennes entreprises (PME) opérant dans des secteurs concurrentiels²¹. Bien que souvent rentables, ces privatisations n'ont pas généré un produit très élevé (OCDE, 2004). Ce n'est qu'à partir de 1995 que la majeure partie du produit de la privatisation a été réalisée suite à l'introduction dans le processus des entreprises publiques opérant dans les infrastructures et d'autres secteurs stratégiques (gaz, pétrole, mines). Entre 2000 et 2003, la privatisation des infrastructures représentait 30% du nombre total d'opérations. Les infrastructures entrent en outre à hauteur de 30% dans les opérations de privatisation en préparation, soit 46 entreprises dans le domaine de l'eau, de l'électricité et des télécommunications et 53 dans le secteur des transports (OCDE, 2004).

²⁰ En raison de la faible qualité des données disponibles, ces chiffres varient selon les études. Buchs (2003) enregistre par exemple 2273 cas de privatisation entre 1991 et 2002 pour un produit total de 9,1 milliards de dollars.

²¹ Tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, la foresterie, la pêche, l'industrie et les BTP, les services et le commerce. Nombre de ces entreprises sont restées dans le giron de l'État, qu'elles soient ou non destinées à la privatisation.

La privatisation en ASS est aussi caractérisée par le recours à des méthodes spécifiques. Jusqu'en 2003, les principales méthodes utilisées ont consisté en des ventes d'actions ou d'actifs via des appels d'offres concurrentiels (Campbell-White et Bhatia, 1998 ; Buchs, 2003 ; OCDE, 2004). Suivent les liquidations qui ont été fréquemment utilisées au début du processus de privatisation car elles permettaient aux Etats de se débarrasser des entreprises dont la situation était désespérée²². Les cessions d'actions ou d'actifs de gré à gré ont été moins nombreuses mais souvent pratiquées lorsque l'exercice de droits de préemption par les actionnaires était possible. Contrairement aux PID et autres PED, où elle est utilisée pour favoriser l'expansion d'un actionnariat local, la privatisation via introduction en bourse a été peu utilisée en ASS ; elle n'a concerné que 3,8% des cas de privatisations entre 1979 et 2002 (OCDE, 2004). Dans les infrastructures ce sont plutôt des méthodes telles que les contrats de gestion, les concessions et affermage qui ont été utilisés (OCDE, 2004).

b. Les impacts micro- et macroéconomiques²³

Tandis qu'il existe une large littérature sur les effets de la privatisation dans les PID, peu d'études se sont intéressées à ces effets dans les PED et encore moins dans les pays africains. Cela tient au fait qu'il existe peu de données fiables et accessibles et que leur compilation est un exercice compliqué. En dépit de cette contrainte, plusieurs évidences empiriques sur bilan de la privatisation des entreprises publiques dans les PED et en Afrique sont disponibles.

i. Les effets microéconomiques de la privatisation : revue de littérature

Après plusieurs décennies de privatisation via des méthodes variées et opérées dans différents secteurs et types d'entreprise publique, les économistes se sont intéressés à l'évaluation des impacts microéconomiques de la privatisation. Ces travaux mesurent les changements de performances financières et opérationnelles²⁴ via différentes méthodes²⁵.

En raison du peu de données disponibles, la plupart des études font l'objet de biais d'échantillons importants. D'une part, les échantillons de pays sont généralement constitués de PID ou de PED à revenu élevé dans lesquels l'environnement est plus favorable à la privatisation. D'autre part, l'obtention de données de performances pour les entreprises privatisées via introduction en bourse étant plus facile, beaucoup de travaux fondent leur analyse sur ces entreprises. Or, celles-ci sont souvent les plus importantes et les plus rentables (Megginson et al., 2000). Enfin, pour donner bonne allure à leur programme, les gouvernements ont tendance à privatiser d'abord les entreprises les plus performantes et les plus rentables (Megginson et Netter, 2001). La plupart des études se concentrant sur les premières vagues de privatisation des années 1990, elles sont concernées par ce biais là.

Pour une évaluation exhaustive de l'impact de la privatisation, il convient de distinguer, outre la nature des secteurs et la méthode de privatisation, les résultats obtenus selon le niveau de revenu des pays étudiés. Ces différents aspects peuvent sensiblement influencer les résultats obtenus. Il est reconnu,

²² Les liquidations ont aussi été utilisées pour restructurer les entreprises afin d'augmenter leur valeur avant de les privatiser.

²³ Dans sa première version, cet article critiquait l'efficacité des privatisations menées dans les PED et dans les infrastructures sans pour autant proposer une revue de la littérature suffisamment densifiée pour appuyer son affirmation. Cet aspect avait fait l'objet d'une critique majeure lors de la première présentation en séminaire. Il y avait été souligné que la critique de l'efficacité de la privatisation dans les PED était trop rapide et que la littérature devait être densifiée dans ce sens.

²⁴ Il s'agit généralement de ratios financiers – reflétant les niveaux d'endettement et de rentabilité – et de ratios opérationnels mesurant la productivité, l'efficacité opérationnelle, les niveaux de productions, ou la taille des effectifs. Pour plus de précisions, voir Boubakri et Cosset (2002) et Megginson et Netter (2001).

²⁵ Certaines comparent, la performance financière et/ou opérationnelle moyenne ou médiane d'une entreprise sur une période de trois ans, généralement, avec la performance moyenne ou médiane durant les trois dernières années précédant la privatisation. D'autres comparent les performances « post-privatisation » avec un groupe d'entreprises non-privatisées. D'autres encore, comparent les performances à un scénario contrefactuel.

par exemple, que les résultats de la privatisation varient fortement selon le niveau de revenu des pays (Boubakri et Cosset, 2002 ; Venon-Wortzel et Wortzel, 1989 ; Kikeri et al., 1992 ; Galal et al., 1994).

Sans distinguer les résultats des études selon le niveau de revenu des pays concernés, la revue de littérature de Megginson et Netter (2001) conclue à un impact globalement positif de la privatisation sur les performances microéconomiques. Cette conclusion manque de nuance pour les PED mais s'applique bien aux études concentrées exclusivement sur les PID²⁶. En effet, parmi les quatorze travaux recensés, les huit études « multi-pays » (Annexe 1)²⁷ ainsi que les six études de « cas-pays » (Annexe 2)²⁸ sont unanimes sur l'impact positif de la privatisation sur les performances des anciennes entreprises publiques. La littérature enregistre donc là un résultat fort. Et, celui-ci tient lorsque les secteurs concernés appartiennent aux infrastructures. Neuf des quatorze études concernent un ou plusieurs de ces secteurs. Si les cinq études multi-pays enregistrent des effets positifs²⁹ de la privatisation, elles se focalisent toutes, exclusivement ou en partie, sur le secteur des télécommunications réputées être plus rentable (Annexe 3). Ce résultat n'est donc pas très représentatif des infrastructures. Il n'est pas très surprenant non plus puisqu'outre ce biais sectoriel, deux études ne concernent que des entreprises privatisées via introduction en bourse. Les quatre études de cas-pays ne sont pas concernées par ces biais là : leur couverture sectorielle est plus large – deux s'intéressent au secteur des transports, une au secteur électrique et une dernière aux télécommunications (Annexe 4) – et la privatisation n'a pas eu recours au marché boursier. Les résultats sont tous positifs mais ceux de Newberry et Pollitt (1997) qui portent sur le secteur électrique au Royaume-Uni sont plus modestes. La privatisation dans ce secteur semble donc être plus délicate que dans d'autres, tels celui des télécommunications. En tout cas, dans l'ensemble, les résultats concluent à un effet favorable de la privatisation dans les PID.

Dans les PED la conclusion est plus nuancée. Neuf études, cinq multi-pays et quatre cas pays, ont été analysées. Les études multi-pays (Annexe 5) sont les plus intéressantes car leurs résultats reposent sur des échantillons plus larges ce qui les rend plus robustes et représentatifs. Wallsten (2000) et Pettrazini et Clark (1996) obtiennent des résultats mitigés, soit parce que l'amélioration de certains indicateurs est contrebalancée par la dégradation d'autres, soit parce qu'une fois isolée la privatisation ne produit aucun effet. Focalisée sur l'Afrique, l'étude de Boubakri et Cosset (2002) affiche des résultats nuls dans l'ensemble : les améliorations sont non-significatives pour quatre des cinq indicateurs de performances. Enfin, Ramamurti (1996) et Boubakri et Cosset (1998) obtiennent des résultats positifs mais leur importance varie sensiblement selon les secteurs concernés et le niveau de revenu des pays. Dans les transports les résultats sont bien plus faibles que dans les télécommunications et, les résultats positifs obtenus par les pays à revenu intermédiaire supérieur, le sont en revanche beaucoup moins lorsqu'il s'agit des pays à revenu intermédiaire inférieur, et encore moins dans le cas des pays à bas revenu. En somme, dans les PED, la privatisation génère des effets bien plus mitigés que dans les PID. Cela met en évidence l'influence du niveau de développement sur l'efficacité de la privatisation.

²⁶ Parmi elles figurent celle de Boylaud et Nicoletti (2000) dont l'échantillon est exclusivement constitué de PID ainsi que toutes les études dont l'échantillon est mixte mais composé majoritairement de PID. L'étude de Verbrugge, Megginson et Owens (2000), par exemple, repose sur un échantillon de 37 banques privatisées dont 35 appartiennent à des PID et cinq, seulement, à des PED.

²⁷ Il y a tout de même quelques nuances dans la mesure où les résultats sont positifs ou modestement positifs. Dans cinq des huit études, les échantillons sont exclusivement constitués d'entreprises privatisées via introduction en bourse.

²⁸ Martin et Parker (1995) font figure d'exception, ils sont les seuls à obtenir des résultats négatifs pour plus de la moitié de leur échantillon (six entreprises sur 11).

²⁹ Les résultats de Boylaud et Nicoletti (2000) sont cependant mitigés car une fois isolée d'autres types de réformes (telles que la déréglementation et la libéralisation), la privatisation ne produit aucun effet.

Les résultats des études de cas-pays nuancent cependant cette conclusion. En effet, pour trois des quatre études de cas-pays examinées (Annexe 6), la privatisation produit des effets positifs. Ceux-ci pâtiennent en revanche d'un manque de robustesse et de représentativité. D'une part, une fois ajustés vis-à-vis de la conjoncture, les effets positifs obtenus par Macquieira et Zurita (1996) ne sont plus significatifs et le niveau d'endettement augmente significativement. Cela suggère que si LaPorta et López-de-Silanes (1999) et Ramamurti (1997) avaient procédé à un tel ajustement, leur résultats auraient été différents. D'autre part, ces trois études ne sont pas représentatives des PED puisqu'elles ne concernent que des pays à revenu intermédiaire supérieur (Mexique, Chili et Argentine). Il est probable que les résultats aient été plus mitigés dans le cas de PED plus pauvres. L'étude de Sanni-Yaya (2005) confirme cette hypothèse : au Bénin aucune des 12 privatisations étudiées n'a produit d'amélioration significative.

En ce qui concerne les effets de la privatisation des infrastructures dans les PED, quatre des neuf études examinées fournissent des évidences intéressantes (Annexe 7). D'une part, si le secteur des télécommunications est de nouveau surreprésenté – trois études multi-pays s'y intéressent –, les effets sont plus mitigés que dans les PID. Pour Wallsten (2000), la privatisation seule ne produit aucune amélioration et est corrélée négativement à la densité du réseau³⁰. Pour Petrazzini et Clark (1996) la privatisation renforce la densité du réseau et son expansion mais n'a aucun effet sur la qualité du service et affecte négativement les prix et l'emploi. Selon Ramamurti (1996), la privatisation améliore la productivité dans les télécommunications mais ces effets sont bien plus modestes dans le secteur des transports. Cela montre d'autre part, que les télécommunications font exception : lorsqu'elle est menée dans d'autres secteurs la privatisation produit des effets moins évidents³¹. Bien que peu représentative des PED, car focalisée sur l'Argentine un pays à revenu intermédiaire-supérieur, l'étude de cas-pays de Ramamurti (1997) sur la privatisation du secteur ferroviaire en Argentine présente des résultats positifs³². Cependant, dans l'ensemble les évidences disponibles montrent que dans les PED, la privatisation des infrastructures produit des effets mitigés et offre moins de garantie de réussite que dans les PID.

L'examen de la littérature sur les effets microéconomiques de la privatisation conduit à deux conclusions générales. D'une part, la privatisation produit des effets plus mitigés et modestes dans les PED que dans les PID. Et, dans les PED les plus pauvres, tels que ceux d'ASS, ces effets sont encore moins évidents et sont souvent nuls. Le niveau de développement influence donc beaucoup l'impact de la privatisation. D'autre part, et alors que c'est moins le cas dans les PID, la nature du secteur concerné par la privatisation a aussi beaucoup d'influence sur les résultats. Dans les infrastructures la privatisation a moins de chance de réussir, surtout lorsqu'elle concerne des pays à bas revenu et des secteurs autres que celui des télécommunications. Cette conclusion s'inscrit dans la lignée de celles de l'OCDE (2004), de l'AFD (2006), des Communautés Européennes (2003) et de Nellis (2005, P.42) pour qui les effets négatifs de la privatisation des infrastructures ont tendance à être plus importants que les effets positifs.

ii. Quelles évidences sur les effets macroéconomiques de la privatisation en ASS ?

En Afrique, pour les IFI et les gouvernements, la motivation première de la privatisation était macrobudgétaire (Campbell-White et Bhatia 1998 ; Buchs, 2003 ; Nellis, 2003, Estache, 2006)³³. Quand est-

³⁰ Les effets positifs n'apparaissent que lorsqu'elle est associée à une déréglementation du secteur.

³¹ Newberry et Pollitt (1997) aboutissent à la même conclusion pour le secteur électrique au Royaume-Uni.

³² Ces résultats sont si positifs qu'ils sont difficilement crédibles pour Megginson et Netter (2001).

³³ Ce ne sont pas les mauvaises performances des entreprises publiques, en soi, mais leurs conséquences macroéconomiques qui ont motivé la BM à recourir à la privatisation.

il des effets macroéconomiques de la privatisation en ASS ? Buchs (2003), OCDE (2004) et Estache (2006) fournissent plusieurs évidences empiriques à propos de l'impact sur le budget de l'Etat, sur l'investissement public et privé, sur les marchés des capitaux et la corruption.

L'impact budgétaire comprend plusieurs effets générés à des horizons temporels différents. A court-terme, il est attendu que la privatisation accroisse les revenus de l'Etat grâce au produit des cessions et des redevances. Mais en ASS, le produit total de la privatisation (8,8 milliards de dollars) a été relativement faible avec une valeur moyenne de 0,35% du PIB, contre 0,6% (soit 118 milliards de dollars) en Italie, par exemple (OCDE, 2004)³⁴. De surcroît, seule une faible proportion de ce produit a contribué au budget public, le reste ayant dû être réservé au paiement des arriérés et des dettes des entreprises publiques. De ce fait, le produit net de la privatisation a été nul en Zambie (Buchs, 2003). En ASS, seuls 13 pays ont bénéficié d'une valeur totale des cessions supérieure à 1% du budget de l'Etat (Buchs, 2003). A plus long-terme, il est escompté que la privatisation et ses effets microéconomiques génèrent une réduction des dépenses publiques permise par la diminution des subventions ainsi que par l'accroissement des recettes fiscales résultant de l'élargissement de l'assiette fiscale. De tels effets n'ont pas été observés en ASS. En effet, bien que le niveau moyen des subventions directes soit passé de 1,4% à près de 0% du PIB dans neuf pays d'ASS entre 1990 et 2001, le niveau général des subventions d'Etat reste incertain en raison de l'ampleur des subventions indirectes³⁵ (Buchs, 2003). En Ouganda par exemple, on sait que les subventions indirectes représentent 70% du total des subventions et bénéficient surtout aux entreprises des infrastructures qui, post-privatisation, nécessitent encore l'aide de l'Etat (Buchs, 2003)³⁶. Cette pratique commune à plusieurs pays résulte du fait que l'Etat est souvent contraint de continuer à financer certains services non-rentables (tels que le trafic ferroviaire de passagers ou la distribution d'eau et d'électricité aux ménages à faible revenus³⁷) afin d'éviter leur disparition (Estache, 2006). De ce fait, la privatisation dans les secteurs de l'eau de l'électricité et des transports est souvent associée à un accroissement du déficit budgétaire (Campos et al., 2003). Par ailleurs, si l'effet budgétaire de la privatisation sur les recettes fiscales est potentiellement important (Estache, 2006)³⁸, en ASS les évidences montrent que la collecte des taxes a été rendue très difficile par l'habileté des entreprises privatisées à pratiquer l'évasion fiscale (Buchs, 2003). En Tanzanie, 50% des entreprises privatisées n'ont pas été imposées, soit parce qu'elles opéraient dans le secteur informel soit parce qu'elles profitaient d'exonérations.

Dans les PED, la privatisation est aussi sensée générer une hausse de l'investissement total dans les infrastructures tout y diminuant la part de l'investissement public grâce à un transfert de responsabilité au privé et à des investissements privés additionnels (Estache, 2006). Mais, alors qu'il devait être la principale source d'investissement, le secteur privé n'a représenté que 22% de l'investissement total dans les infrastructures des PED sur la période 1994-2003, dont 70% correspondait toujours à de l'investissement public³⁹ (Estache, 2006). Et, du fait du fort taux de renégociation des contrats dans les infrastructures, l'investissement public est attendu à la hausse (Campos et al., 2003).

³⁴ Les gouvernements africains ont souvent sous-estimé volontairement le prix des titres et des actifs afin de faciliter les privatisations (Ramamurti, 1992).

³⁵ Celles-ci prennent généralement la forme d'apports en fonds propres, de prêts à conditions avantageuses, d'avantages fiscaux, ou encore de concessions spéciales.

³⁶ 90% du total des subventions profitent à huit entreprises dont quatre opèrent dans les infrastructures.

³⁷ De façon paradoxale, ces subventions profitent surtout aux classes moyennes et supérieures (Estache, 2006).

³⁸ Etant donné l'importante contribution au PIB des secteurs des infrastructures, estimée en moyenne à 10-15%, leur privatisation peut générer une expansion considérable de la base fiscale et des recettes fiscales.

³⁹ Les 8% restants correspondent aux investissements réalisés dans le cadre de l'APD.

Il est aussi attendu de la privatisation qu'elle développe les marchés boursiers, améliore la gouvernance et réduise le degré de corruption. En ASS, le peu d'évidences disponibles suggère que ces effets ont été très faibles. La plupart de ces cas de privatisation via introduction en bourse n'ont eu qu'un effet mineur sur la capitalisation boursière, la liquidité et le nombre de sociétés cotées (Buchs, 2003). En Tanzanie, par exemple, la mise en bourse des parts du gouvernement dans la société Tanzania Breweries Ltd en 1998 n'a pas eu d'effets importants puisqu'en 2002 seules quatre sociétés étaient cotées. En ce qui concerne la gouvernance et la corruption, les effets escomptés de la privatisation des infrastructures sont : i) un nombre et une indépendance accrue des régulateurs et ii) une baisse du niveau de corruption. En Afrique, les seules évidences empiriques disponibles font un état d'un nombre relativement élevé (en comparaison avec d'autres régions) d'agence de régulation dans le cas des télécommunications mais d'un nombre très faible en ce qui concerne l'électricité (Estache, 2006). En outre, des données d'enquêtes de perception indiquent un impact très négatif de la privatisation sur le niveau de corruption qui a sensiblement augmenté entre 1999 et 2002 dans les PED. En ASS, Campbell-White et Bhatia (1998) montrent que les problèmes de transparence ont considérablement affecté la crédibilité des programmes de privatisation.

En somme, les évidences empiriques disponibles montrent qu'en ASS et particulièrement dans les secteurs des infrastructures, les effets microéconomiques de la privatisation ont été très mitigés dans l'ensemble et que l'impact macroéconomique a été largement décevant car non conforme aux attentes.

4. Le paradoxe de la privatisation des infrastructures en ASS

Les évidences empiriques disponibles sur les effets obtenus par la privatisation dans les PED les plus pauvres ont progressivement conduit les économistes à souligner les risques de cette politique et à en préconiser une approche prudente. Etonnamment, en ASS, la BM semble ne pas avoir pris en considération et a accéléré le rythme de ses prescriptions surtout dans le domaine des infrastructures. Quelles explications peuvent justifier une telle attitude ?

a. Risques de la privatisation et mises en garde des économistes

Les arguments théoriques en faveur de la privatisation reposent sur le théorème de l'économie du bien être (Megginson et Netter, 2001). Celui-ci indique qu'une situation concurrentielle est Pareto optimale à condition qu'il n'existe pas d'externalité négative, qu'il ne s'agisse pas de biens publics, que la situation ne soit pas monopolistique et que les coûts d'information soient bas. Dès que l'une de ces conditions n'est pas réunie, le marché est défaillant et nécessite alors l'intervention légitime de l'Etat. A l'inverse, la privatisation est justifiée par les défaillances de l'Etat soit, lorsque sa capacité à résoudre les défaillances de marchés est la plus faible. Cela se produit lorsque les entreprises publiques opèrent dans des marchés concurrentiels ou des marchés qui peuvent vite le devenir (Megginson et Netter, 2001). Ce n'est pas le cas des secteurs des infrastructures qui sont caractérisés par une organisation monopolistique, étant donné la dimension des infrastructures nécessaires qui induit d'importants coûts fixes, ainsi que par la fourniture de services publics. Dans ces secteurs la privatisation n'est donc pas théoriquement justifiée.

Le nombre croissant d'évidences empiriques relatant les effets mitigés de la privatisation des infrastructures dans les PED a amené les économistes à rappeler ces fondements théoriques et à souligner les risques que présente la privatisation des infrastructures. Pour Nellis (2005), la privatisation des infrastructures est particulièrement compliquée, et les risques qu'elle génère des effets négatifs sont importants. Cela tient au fait que les entreprises publiques des infrastructures fournissent de services stratégiques essentiels⁴⁰, et partagent les caractéristiques des monopoles naturels, ce qui requière une régulation opérée par l'Etat afin de protéger les consommateurs contre l'abus des opérateurs privés (OCDE, 2004 ; Gomez-Ibanez, 2007). La privatisation est d'autant plus compliquée et risquée dans les PED dans la mesure où son efficacité est étroitement liée au degré de développement des marchés et au type de protection légale offert aux investisseurs (Megginson et Netter, 2001 ; Nellis, 2005). En ASS, davantage que dans d'autres PED, ces conditions ne sont pas réunies : les marchés des capitaux, le secteur privé et l'environnement juridique et institutionnel sont trop peu développés (Ramamurti, 1992).

Pour ces raisons, privatiser les infrastructures en ASS présente un maximum de risques encore renforcés par la forte instabilité politique et macroéconomique de ces pays. Après les premières expériences de privatisation dans les PED au cours des années 1980, les experts en privatisation de la BM prennent conscience des limites de cette politique⁴¹. Selon eux la prudence à l'égard de la privatisation devait être d'autant plus grande que le niveau de revenu du pays était bas et que

⁴⁰ Non seulement parce qu'ils sont cruciaux pour la consommation des ménages, mais aussi parce qu'ils interviennent en amont dans le processus de production.

⁴¹ Dans un ouvrage important S. Kikeri, J. Nellis et M. Shirley affirment : *"In low-income settings[...] privatization is more difficult to launch, and the chances of a negative outcome are greater"* et : *"In any developing country setting privatization of SOEs that operate as natural monopolies – for example in power, water supply and telecommunications – is more difficult than privatization of firms in competitive markets: the enterprises are larger, the stakes are higher, foreign investment issues are even more salient and capital markets are thin."* (Kikeri et al., (1992) – PP. 29, 42).

l'entreprise concernée fournissait un service public et opérait dans un environnement non-concurrentiel (Nellis, 2005).

Pendant un temps, l'approche de la privatisation de la BM a tenu compte de cette recommandation mais elle a ensuite fait l'objet d'un revirement brutal. Durant les années 1980 et la première série de réforme, la privatisation n'était prescrite que de façon sporadique et concernait, pour l'essentiel, les entreprises opérant dans les secteurs concurrentiels (Nellis, 2005)⁴². A la fin des années 1980, la position de la BM par rapport à la privatisation a changé de façon radicale : il fallait privatiser tout type d'entreprise, quelque soit le secteur auquel elle appartient⁴³, et le plus vite possible (Nellis, 2005)⁴⁴.

b. L'attachement de la BM à la privatisation⁴⁵

A travers l'étude de la base de données ALCID réunissant des informations sur les conditions des financements de la BM⁴⁶, cet article montre qu'en ASS le changement d'approche de la privatisation de la BM donne lieu à un paradoxe et que celui-ci est encore plus fort dans le secteur des infrastructures. En effet, alors que l'ASS est essentiellement constituée de pays à bas revenus – pour lesquels les risques de la privatisation sont les plus élevés et les mises en gardes les plus fortes – la BM y prescrit la privatisation de façon plus intense que dans l'ensemble des PED. De surcroît, dans le secteur des infrastructures, pourtant sujet aux risques les plus importants, les prescriptions de la BM en matière de privatisation ont augmenté significativement depuis 1980 et à un rythme particulièrement élevé ces dernières années.

Ce paradoxe se reflète dans l'évolution de la conditionnalité de la BM. Démontrer son existence a nécessité d'étudier les conditions de privatisation prescrites par la BM en ASS et dans le secteur des infrastructures plus particulièrement. Ces données ont été tirées de la base ALCID couvrant la période 1980-2008. Dans un premier temps, les données relatives aux conditions de privatisation en ASS ont été rapportées au total des conditions pour connaître l'évolution de la part des conditions de privatisation en ASS. Les statistiques obtenues révèlent plusieurs faits inattendus :

- Alors que selon Nellis (2005) et BM (2005), les conditions de privatisations de la BM dans les années 1980 ne représentaient qu'une faible part des conditions totales, soit moins de 5 %, l'évolution annuelle de la part des conditions de privatisation en ASS révèle que celle-ci a atteint son pic en 1988. A cette date, la privatisation représentait plus de 25% du total des conditions de la BM (Figure 2). En ASS, la BM a donc prescrit la privatisation de façon plus intense et précoce que ce qui est généralement affirmé.

⁴² A cette époque, cependant, la BM produisait de plus en plus d'efforts pour favoriser l'introduction de partenaires privés dans la gestion des infrastructures en Afrique. L'exemple du secteur de l'eau en Guinée, où la BM a appuyé la mise en place d'un contrat de gestion suivi d'un contrat d'affermage en 1990, l'illustre bien.

⁴³ La conception de la BM selon laquelle il était justifié et préférable que l'Etat continue d'intervenir dans les entreprises stratégiques des infrastructures avait complètement disparue (Nellis, 2005).

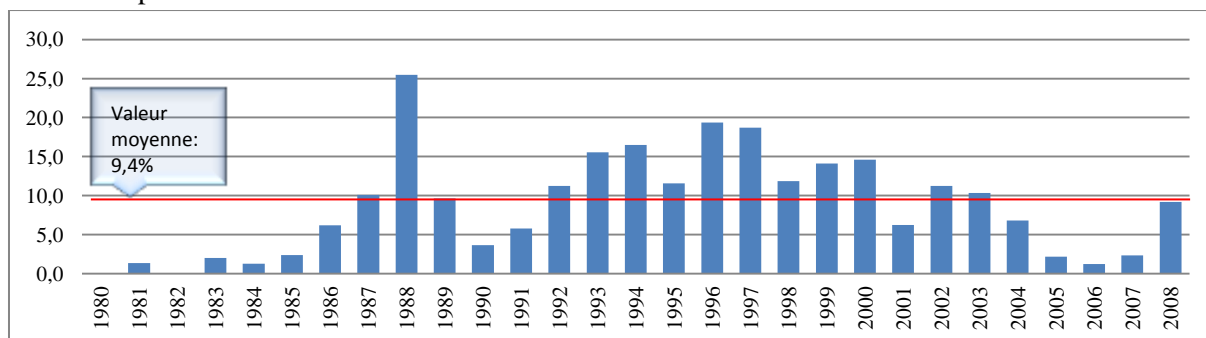
⁴⁴ Pour Cramer (2001, P.9) : « *Speed was made one of the explicit objectives of the privatisation programme (World Bank, 1991, 4); a major feature of policy formulation was to identify and resolve those issues that "may slow down the privatisation process" (ibid., 8)* ».

⁴⁵ Dans la première version de ce papier, l'attachement de la BM à la privatisation n'était illustré que par les informations du rapport BM (2005). Communes à tous les PED, ces informations et n'apportaient que très peu d'évidences en ce qui concerne les conditions de privatisation en ASS et dans les secteurs des infrastructures. Afin de remédier à cela, l'article s'est procuré des données détaillées sur les conditions de privatisation en ASS et dans les infrastructures.

⁴⁶ La base ALCID a été obtenue directement auprès de la BM. Normalement disponible au public, cette base n'est nulle part téléchargeable publiquement. Son accès a nécessité de nombreuses requêtes auprès des services de la BM. Elle recense les conditions (*prior action* et *benchmarks*) attachées aux financements de la BM qui ont été octroyés dans le cadre de différents programmes depuis 1980. En l'absence de meta-données, on ne sait pas si la base recense l'ensemble des programmes financés par la BM depuis 1980 ; la représentativité d'ALCID est donc inconnue. Néanmoins, on sait qu'en 2004, ALCID couvrait 696 opérations de prêts sur la période 1980-2004 et recensait plus de 28 000 conditions (BM, 2005).

- En ASS comme dans l'ensemble des PED, la part des conditions de privatisation dans le total des conditions de la BM suit une tendance baissière jusqu'au milieu des années 2000. Mais, contrairement à la prédiction de la BM (2005) selon laquelle la poursuite de cette tendance est inexorable dans les PED⁴⁷, en ASS cette part enregistre dès 2006 une augmentation progressive jusqu'en 2008. A cette date, elle atteint un niveau équivalent à sa valeur moyenne (9,4%) sur la période 1980-2008 (Figure 2). En ASS, privatisation continue donc de jouer un rôle important au cours des années 2000.

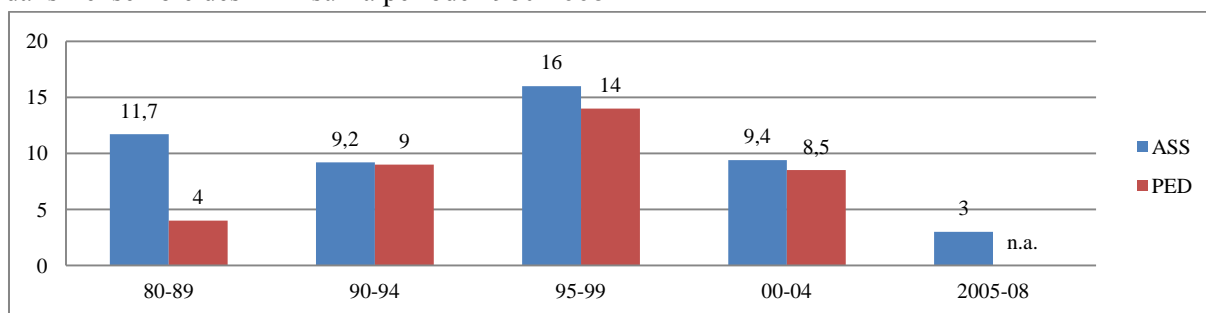
Figure 2. Evolution annuelle de la part des conditions de privatisation dans le total des conditions en ASS sur la période 1980-2008



Source : calculs de l'auteur à partir des données d'ALCID, 2009

- Enfin et surtout, les statistiques mettent en évidence le fait qu'en ASS, la BM a prescrit la privatisation de manière parfois plus intense que dans l'ensemble des PED (Figure 3). En effet, la part des conditions relatives à la privatisation dans le total des conditions a été sensiblement plus forte en ASS que dans l'ensemble des PED durant les années 1980 et sur les périodes 1995-1999 et 2000-2004.

Figure 3. Evolution de la part des conditions de privatisation dans le total des conditions en ASS et dans l'ensemble des PED sur la période 1980-2008



Source : calculs de l'auteur à partir des données d'ALCID, 2009 et de BM, 2005

Dans un second temps, l'analyse porte sur l'évolution de la part des conditions de privatisation des infrastructures dans le total des conditions de privatisation en ASS⁴⁸. Les statistiques obtenues fournissent des évidences surprenantes :

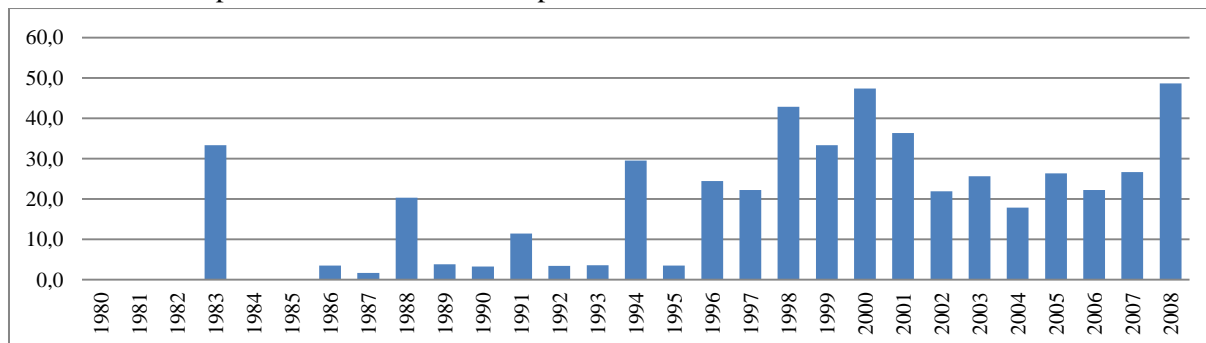
- Alors que Nellis (2005, P.27) affirme qu'en ASS dans les années 1980, la privatisation des infrastructures ne figurait pas dans la conditionnalité de la BM, la Figure 4 montre qu'en fait, les la privatisation des infrastructures apparaissait souvent dans la conditionnalité de la BM qui la

⁴⁷ En raison de la diminution progressive du nombre d'entreprises publiques à privatiser.

⁴⁸ Pour calculer cette part, les conditions de privatisation dans le domaine des infrastructures (transport, électricité, eau et télécommunications) ont été rapportées au total des conditions de privatisation.

prescrivait parfois de façon intensive. En 1983, 1998 et 1991, les infrastructures représentaient respectivement 33%, 20% et plus de 11% du total des conditions de privatisation en ASS.

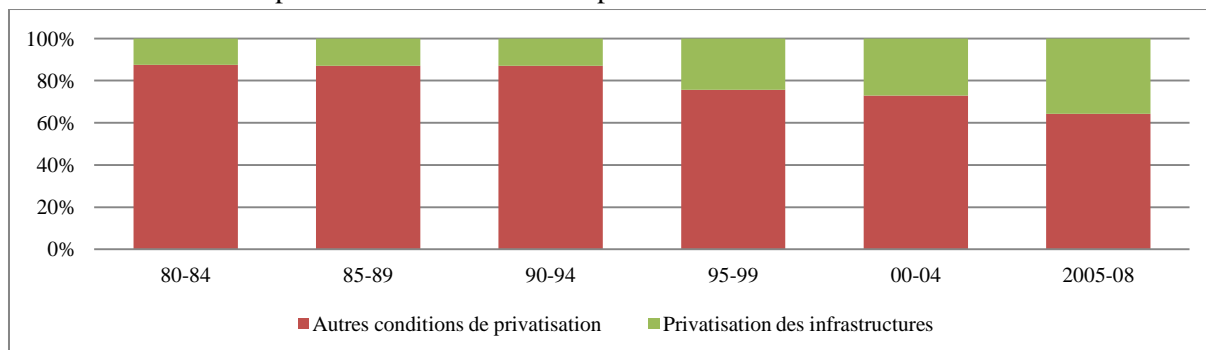
Figure 4. Evolution annuelle de la part des conditions de privatisation des infrastructures dans le total des conditions de privatisation en ASS sur la période 1980-2008



Source : calculs de l'auteur à partir des données d'ALCID, 2009

- Surtout, ce que montrent les statistiques est l'existence d'une tendance inversée entre l'évolution des conditions de privatisation des infrastructures et celle du reste des conditions de privatisation en ASS (Figure 5). Autrement dit, si la part des conditions de privatisation en ASS a tendance à diminuer dans le temps sur la période 1980-2008⁴⁹ (Figures 2 et 3), celle relative à la privatisation des infrastructures dans le total des conditions de privatisation ne cesse de croître pour atteindre le pic de 49% en 2008 (Figure 4).

Figure 5. Evolution quinquennale de la part des conditions de privatisation des infrastructures dans le total des conditions de privatisation en ASS sur la période 1980-2008



Source : calculs de l'auteur à partir des données d'ALCID, 2009

En somme, l'analyse de la base ALCID met en évidence le paradoxe de la privatisation des infrastructures en ASS. En dépit du bilan mitigé de la privatisation des infrastructures en ASS et des mises en garde des économistes à l'égard des risques de cette politique, la BM a intensifié ses prescriptions dans ce domaine. Cette pratique est surprenante car elle ne tient pas compte des leçons tirées de l'expérience. En effet, les mauvais résultats obtenus par la première série de réforme des entreprises publiques en ASS avait conduit la BM à modifier sa pratique et à opter pour la privatisation. Les résultats mitigés obtenus par la privatisation des infrastructures en ASS ne provoquent en revanche aucune remise en question de la pratique de la BM.

c. Le paradoxe et ses explications

⁴⁹ Malgré un repart à la hausse depuis 2006.

Il s'agit à présent de comprendre les raisons du paradoxe de la privatisation des infrastructures en ASS. Pour ce faire, cet article va maintenant explorer les différentes motivations de la BM en mesure de l'expliquer. Les explications présentées sont convergentes et non-exclusives.

i. Une conviction idéologique

Plusieurs éléments suggèrent que l'attachement de la BM à la privatisation est motivé par une forte conviction idéologique. Nellis (2005) parle même d'« acte de foi » à propos de l'attachement fort de la BM pour la privatisation au début des années 1980 alors qu'elle ne disposait pas encore d'évidences empiriques prouvant son efficacité. Aujourd'hui, soit 30 ans après le lancement de la privatisation, les évidences empiriques sont plus nombreuses. Toutefois, comme le regrettent les économistes, elles restent insuffisantes pour conclure à l'efficacité de la privatisation des infrastructures en ASS. L'intensification de ses prescriptions de privatisation dans les infrastructures ces dernières années suggère que la BM est convaincue du bien fondé de cette politique et qu'à terme elle génèrera des effets très positifs. Cette conviction est motivée idéologiquement par la doctrine libérale selon laquelle la taille de l'Etat doit être réduite au profit de celle d'un secteur privé concurrentiel et donc plus efficace. Comme le montre Babai (1988) ce sont ces motivations idéologiques et les pressions exercées dans ce sens par les gouvernements Reagan et Thatcher qui ont conduits la BM à appuyer la privatisation dans les PED au début des années 1980. Cette conviction semble toujours aussi forte aujourd'hui.

ii. Un choix par défaut en l'absence de solutions alternatives efficaces

Cette conviction se voit renforcée par une autre, très liée, selon laquelle il n'existe pas de solutions alternatives efficaces à la privatisation en ASS. Bien qu'il existe de telles solutions, le point de vue de la BM est qu'elles se sont avérées inefficaces pour faire face aux difficultés des entreprises d'Etat. Pour Gomez-Ibanez (2007), la privatisation n'aurait pas fait l'objet de tant d'enthousiasme de la part de la BM si la première catégorie de réformes avait été plus satisfaisante.

Pourtant, un large nombre d'études et d'auteurs défendent l'idée que certaines mesures mises en place lors de la première série de réforme, telles que l'introduction et l'accroissement de la concurrence, ou des mesures de déréglementation ont eu des effets significatifs sur l'amélioration des performances des entreprises publiques. Leur ampleur a même été plus grande que ceux générés par la privatisation en elle même. Ainsi Yarrow (1986), Kay et Thompson (1986), Vernon-Wortzel et Wortzel (1989), Bishop et Kay (1989), Vickers et Yarrow (1991), et Bardhan et Roemer (1992) montrent que l'introduction de la concurrence et la mise en œuvre de mesures de déréglementation sont plus efficaces pour améliorer les performances des entreprises publiques qu'un processus de privatisation. Majumdar (1996) et Pinto et al. (1993) défendent l'idée qu'un programme de réformes, comprenant la mise en place d'une importante rigueur budgétaire, permet une amélioration importante des performances des entreprises publiques sans que la privatisation soit nécessaire. Pour Jones (1991) la meilleure façon d'améliorer les performances des entreprises publiques est d'établir des contrats incitatifs pour les dirigeants et les employés. Après avoir réexaminé les effets de la première série de réformes sur les performances des entreprises publiques, Gomez-Ibanez (2007) indique que certaines de ces réformes ont été des réussites, quoiqu'assez modestes, mais que, correctement menées, elles pourraient avoir un impact important sur l'amélioration des performances des entreprises publiques, surtout celles opérant dans le secteur des infrastructures. En fait, et dans la continuité d'Estache (2007, P. 43), pour qui très peu d'énergie a été allouée à la manière de mieux gérer les entreprises publiques, il semble que les IFI n'aient accordé que très peu d'attention et d'intérêt aux effets des réformes des entreprises publiques et l'amélioration de leur « design » et de leur mise en œuvre.

iii. Une nécessité incontournable

L'attachement de la BM à la privatisation des infrastructures peut aussi s'expliquer par la nécessité grandissante de recourir aux capitaux privés pour financer leur développement. Dans les PED, les besoins d'investissement dans les infrastructures ont sensiblement augmenté ces dernières années en raison de l'accroissement démographique et économique (Estache, 2007). Briceno-Garmendia et al. (2004) estiment que dans les PMA les besoins d'investissement nouveaux associés à ceux nécessaires à la maintenance des infrastructures représentent approximativement 10% du PIB sur la période 2000-2010. Or, ces besoins de financement ne peuvent être entièrement comblés par les investissements publics des PED et par l'aide des IFI et des donateurs bilatéraux⁵⁰. La crise financière internationale qui se développe depuis 2008 fragilise encore un peu plus les budgets publics, des PID pourvoyeurs d'APD et de la plupart des PED, limitant d'autant la marge de manœuvre des Etats et des donateurs. Dans ce contexte, le consensus existant sur le recours indispensable aux capitaux privés pour financer les besoins de financement des PMA se renforce au sein de la coopération internationale⁵¹. Pourtant, les attentes à l'égard des capitaux privés sont probablement exagérées étant donné que le secteur privé n'a financé que 20 à 25% de l'investissement total en infrastructures dans les PED (il devait devenir la source principale de financement), que cette tendance est aujourd'hui à la baisse, et que de nouveaux flux massifs sont improbables car les meilleures affaires ont déjà été signées (Estache, 2007). Les bailleurs de fonds semblent néanmoins plus optimistes.

iv. Les motivations financières de la privatisation dans les PED

Dans la lignée de la littérature sur l'influence des intérêts des donateurs sur l'attribution des prêts des IFI et leur conditionnalité, cet article propose une autre explication possible centrée sur les intérêts économiques que les conditions de privatisation des infrastructures de la BM permettent de satisfaire dans les PED. La privatisation permet de satisfaire deux types d'intérêts. D'une part ceux de la BM, en tant qu'institution, dont l'existence et la légitimité dépend en grande partie des ses activités de financement, et d'autre part ceux des principaux donateurs de la BM qui cherchent à faire profiter les sociétés issues de leurs pays respectifs des opportunités d'affaires lucratives qu'offrent les programmes de financement de la BM.

Une politique qui facilite l'intervention de la BM dans les PMA...

En tant qu'institution bancaire, la BM tire sa légitimité de ses activités de financement. C'est pourquoi, elle a tout intérêt à développer ses engagements et décaissements au travers des projets et programmes qu'elle supporte. Cet objectif est aussi celui des fonctionnaires internationaux constituant son personnel dont il est reconnu que l'utilité dérive de leur revenu, prestige et pouvoir (Dreher, 2004 ; Vaubel, 1991), et que leur prestige s'accroît avec le montant des financements qu'ils arrivent à octroyer (Mosley et al., 1991). En outre, dans la mesure où la BM lève les fonds qu'elle octroie sur les marchés des capitaux, elle a tout intérêt à décaisser ses fonds au plus vite (Dreher, 2004). C'est pourquoi la BM n'annule presque jamais ses programmes de financements dans les PED même lorsque les gouvernements n'ont pas suffisamment respectés les conditions qui y étaient attachées (Dollar et Svensson, 1998 ; Ranis, 1996 ; Nash, 1993 ; Mosley et al., 1991).

Toutefois, depuis 1990, les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ont reçu de leurs autorités de tutelles la directive de ne plus contribuer à l'endettement public des PMA. En effet, comme le montre Ramamurti (1992), la BM et le FMI ont subi des pressions de la part des gouvernements britanniques

⁵⁰ Entre 1994 et 2003, l'APD n'a représenté, dans les PED, que 8% de l'investissement total dans les infrastructures.

⁵¹ Les sommets internationaux récents de Genève et Busan en 2011, axés sur l'implication du secteur privé dans le financement du développement en témoignent.

et américains en juin 1991 pour réduire sensiblement les financements qu'ils accordent au secteur public dans les PMA et accroître ceux attribués au secteur privé. En France, la conférence de la Baule en 1990 – qui visait à s'aligner davantage sur les pratiques des bailleurs multilatéraux – a également modifié les modalités d'attribution de l'aide française. Depuis, l'AFD se voit interdite d'octroyer des prêts souverains concessionnels dans les PMA et de demander la garantie de l'Etat sur un prêt à un établissement public (Foch, en cours). Cette contrainte, commune à tous les bailleurs, limite leur intervention dans le secteur des infrastructures des PMA qui constitue l'un de leurs domaines d'intervention prioritaire. En effet, depuis que les PED à revenu intermédiaire recourent de façon croissante aux marchés des capitaux privés pour satisfaire leurs besoins de financement dans les infrastructures, la BM se voit contrainte de se concentrer sur les PMA pour le développement des infrastructures (Nellis, 2005). Or, dans les PMA, les secteurs des infrastructures sont détenus et opérés par des entreprises publiques très souvent déficitaires et endettées. Dans ces conditions, les bailleurs de fonds, priés de ne plus recourir à des garanties d'Etat pour intervenir auprès des établissements publics en difficulté, n'ont plus que pour seul instrument les prêts non-souverains. Mais, ces derniers requièrent que l'emprunteur soit bancable c'est-à-dire suffisamment crédible financièrement pour garantir le remboursement des fonds. C'est pourquoi, depuis 1990, les bailleurs de fonds conditionnent de façon croissante leurs interventions financières dans les établissements publics en charge des infrastructures à un programme de privatisation. L'arrivée d'un partenaire privé, crédible et compétent, au sein de ces établissements publics a pour avantage de permettre aux bailleurs de fonds d'accorder un prêt via ce partenaire.

L'attachement de la BM à la privatisation des infrastructures peut donc s'expliquer en partie par ses objectifs de déboursement et les contraintes financières auxquelles elle est confrontée dans les PMA d'ASS. Les raisons expliquant le changement brutal de son approche en faveur d'un processus de privatisation le plus rapide possible, paraissent alors plus évidentes. Cet empressement peut s'expliquer par le fait que la situation budgétaire des PED était à cette époque très délicate. Elle impliquait un rapport de force largement en faveur des donateurs qui étaient en mesure d'imposer la privatisation dans les pays d'ASS qui y étaient réticents et qui ne l'auraient, autrement, jamais accepté. Ce rapport de force pouvait s'atténuer ou s'inverser à tout moment avec un retour de la croissance⁵², il fallait donc privatiser le plus et le plus vite possible. Cette réflexion corrobore celle de Ramamurti (1992) selon qui la probabilité qu'un PED privatise est une fonction croissante de son déficit budgétaire et de sa dépendance à l'égard de la BM, ainsi que celle de Babai (1988) pour qui : « [...] *the ability of international institutions to push privatization increases directly with the borrower's level of desperation* ».

...et qui génère des opportunités d'affaires pour les entreprises mondiales

Au delà des intérêts propres de la BM, la privatisation permet de satisfaire ceux des donateurs de l'institution. En effet, par le biais des projets qu'elle finance dans les PED, la BM génère chaque année des opportunités d'affaires atteignant des milliards de dollars pour les fournisseurs de produits et de services du monde entier. Cela donne lieu chaque année à l'attribution de 20 000 à 30 000 marchés d'une valeur globale d'environ 20 milliards de dollars⁵³. Pour l'Assemblée Nationale Française (2000)

⁵² Mosley (1987) défend l'idée que la rigueur de la conditionnalité des prêts des IFI est étroitement corrélée au pouvoir de négociation du PED qui dépend lui-même de la gravité de sa situation économique. Foch (en cours) montre qu'à Djibouti le retour de la croissance a eu un impact considérable sur la rigueur des conditions du FMI. Alors qu'en 1996 et 1999 le FMI faisait de la privatisation de l'établissement public chargé de l'électricité l'une des principales conditions de ses programmes FRPC, celui de 2008 ne prescrit plus qu'une amélioration de la situation financière grâce à une réduction des arriérés publics. Dans les documents relatifs à ce prêt, le terme de privatisation a donc disparu.

⁵³ <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTBUSICENTERFRENCH/0,,contentMDK:20520792~menuPK:1122901~pagePK:95645~piPK:95672~theSitePK:1122740,00.html>

les contrats et marchés offerts aux entreprises françaises, au travers des projets financés par la Banque, constituent des « retours sur investissements ». Dans le cadre des projets d'investissement de la BM financés en 1999, 4,2 milliards de dollars ont été attribués à des pays fournisseurs différents du pays emprunteur dans lequel se déroulent les projets. Les entreprises françaises ont largement bénéficié de ces opportunités d'affaires puisqu'elles ont obtenu des contrats dont le montant représente 8,6 % de ces financements, soit 361 millions de dollars⁵⁴.

Or, les programmes de privatisation des entreprises publiques opérant dans les secteurs des infrastructures des PED font parti de ceux qui génèrent les opportunités d'affaires les plus importantes et les plus attrayantes. En effet ces entreprises sont généralement de très grande taille et bénéficient d'une situation de monopole dans des secteurs stratégiques de l'économie. Leur privatisation implique deux types d'opportunités d'affaires prenant la forme de contrats et de marchés dont peuvent bénéficier les entreprises du monde entier et en particulier celles issues des pays les plus riches – qui sont aussi les donateurs les plus puissants, les plus influents au sein de la BM et les plus favorables à la privatisation –, puisque ces derniers hébergent des multinationales très compétitives et expérimentées à l'international.

Le premier type d'opportunité d'affaires qu'offre la privatisation des infrastructures dans les PED aux entreprises découle des différents contrats qu'implique la préparation d'un processus de privatisation. Comme le montre Ramamurti (1992), les préparatifs sont nombreux et sollicitent différents types de prestataires de services. Dans un premier temps, il faut faire appel à des cabinets d'expertise comptable pour, notamment, redresser la comptabilité des entreprises et rétablir les ratios d'endettement à des niveaux raisonnables. Dans un second temps, la sollicitation de cabinet d'avocats spécialisés en droit des affaires est nécessaire pour reformer les statuts des établissements publics de façon à rendre légale l'arrivée d'investisseurs privés dans le capital. En outre, le gouvernement en charge de la préparation de la privatisation doit s'adresser à des banques d'investissements spécialisées et multinationales pour évaluer la valeur des entreprises, fixer le prix des cessions programmées et/ou de la redevance, et pour identifier et se rapprocher de repreneurs potentiels, notamment étrangers. Enfin, la préparation implique de recourir à des agences de communication pour diffuser à l'échelle mondiale les informations relatives à la privatisation afin d'attirer des investisseurs. Selon Vickers and Yarrow (1988) les coûts de préparation associés au programme de privatisation en Grande Bretagne ont représenté 7% du produit total des privatisations. En ASS, où ce produit total a été estimé à près de 9 milliards de dollars, ces coûts approximerait les 630 millions de dollars.

Le second type d'opportunités offertes aux entreprises concerne les possibilités d'achat de titres et/ou d'actifs et la reprise de la gestion d'entreprises publiques en charge des infrastructures. Les méthodes de privatisation des infrastructures les plus fréquemment utilisées en ASS sont les contrats de gestion et les concessions et affermagés (OCDE, 2004). Ces contrats s'accompagnent généralement de prises de participation au capital de la part des investisseurs privés. Dans le cas des contrats de gestion cela est plus rare, mais ces contrats s'accompagnent souvent de possibilité d'achat de titres à terme pour l'opérateur privé (Ramamurti, 1992). Pour les entreprises qui en ont la capacité⁵⁵, la reprise de la

⁵⁴ D'autres pays en ont aussi bénéficié, dans des proportions mêmes supérieures à celle de la France. La part de marché des EU était de 12%, celle de l'Allemagne de 10,2 % et celle du Japon de 9,03 % (l'Assemblée Nationale Française, 2000). A eux quatre, ces pays du G10 ont obtenu 39.83% des 4.2 milliards de dollars décaissés par la BM. Des entreprises du G10 ont également tiré profit des marchés de conseil, d'études et d'assistance technique générés par les activités de la BM représentant un volume de contrats de l'ordre de 706 millions de dollars en 1999. Les consultants français (8.6%), américains (23%) et britanniques (15.9%) ont obtenu 47.5% de ces contrats.

⁵⁵ Etant donné les capitaux et la technologie nécessaires pour investir et opérer dans les infrastructures, le recours aux entreprises étrangères multinationales est souvent nécessaire.

gestion d'entreprises publiques opérant dans les infrastructures, est très attractif. Cela offre non seulement l'opportunité d'entrer dans des secteurs jusque là protégés par des monopoles d'Etat mais aussi, d'entrer dans le capital des entreprises qui y opèrent à des termes très favorables, même lorsqu'on tient compte du degré de risque qu'implique un investissement dans un PMA (Ramamurti, 1992). En effet, dans les infrastructures, étant donné le faible nombre de repreneurs possibles, les gouvernements sont souvent obligés de proposer des termes attractifs (Solomon Brothers, 1991). Dans les PED, les gouvernements proposent fréquemment des « *debt-equity swap* » (soit un échange de créances contre prise de participation) qui offrent aux investisseurs la possibilité d'acheter de la dette d'une entreprise qui sera rachetée plus tard par l'Etat à un prix supérieur à celui fixé par le marché (du fait d'une prime) sous réserve que le produit de cette vente soit consacré à l'achat des actions de la compagnie qui est privatisée.

En somme, la privatisation des infrastructures en ASS représente pour la BM un moyen très efficace pour satisfaire, d'un même coup, les intérêts de l'institution qu'elle constitue et ceux de ses principaux donateurs intéressés par les possibilités de « retour sur investissement » qu'offrent ses opérations. La privatisation s'avère être en effet, une politique économique particulièrement utile et pratique pour maintenir et développer ses activités de financements dans des contextes difficiles tout en générant des marchés et contrats stratégiquement et économiquement intéressants qui bénéficient aux entreprises les plus compétitives dont la plupart sont issues des principaux pays donateurs de la BM. Il y a donc plusieurs raisons de penser que l'attachement de la BM à la privatisation des infrastructures en ASS puisse s'expliquer par des motivations financières.

5. Hypothèses, données, méthode et résultats

Cet article défend l'idée que l'attachement de la BM à la privatisation des infrastructures en ASS est, en partie, motivé par le fait que les contrats et marchés créés par cette politique économique profitent particulièrement aux entreprises issues des principaux pays donateurs de la BM, qui sont aussi les plus influents au sein de la BM et les plus favorables à la privatisation. Parce qu'ils sont les plus riches du monde⁵⁶, les pays du G-10⁵⁷ sont les principaux pays donateurs de la BM.

En raison de l'absence de données disponibles et exploitables sur les contrats et marchés passés dans le cadre de la préparation des projets de privatisation des infrastructures en ASS, cet article se concentre uniquement sur le second type d'opportunités qu'offre la privatisation des infrastructures en ASS, soit sur les possibilités d'achat de titres et/ou d'actifs et la reprise de la gestion d'entreprises publiques en charge des infrastructures. Ce type d'opportunités est celui pour lequel des données peuvent être obtenues. Il faut pour cela, recenser tous les cas de privatisation des infrastructures en ASS et renseigner, pour chacun d'eux, l'identité des principaux repreneurs/investisseurs.

a. Hypothèses

Cette section formule plusieurs hypothèses qui seront ensuite testées en section c grâce aux données collectées sur les cas de privatisation des infrastructures en ASS et présentées en section b.

Hypothèse 1. La littérature associe généralement la privatisation en ASS à l'intervention des IFI, et de la BM plus particulièrement. Dans sa recherche des causes sous-jacentes à la privatisation dans les PED, Ramamurti (1992) montre que la probabilité qu'un gouvernement privatise est d'autant plus forte qu'il est dépendant du financement de la BM et du FMI. Si ce résultat établit un lien direct entre privatisation et intervention financière des IFI, il n'apporte pas de preuves empiriques sur le soutien effectif/réel de cette politique. Nellis (1989, 2005) fournit des statistiques précises sur l'occurrence des mesures liées à la privatisation des entreprises publiques dans les conditions attachées à un certain nombre de programmes de la BM. Cependant, son étude ne porte que sur la période 1979-1989 et aucune étude similaire n'existe pour la période 1990-2010. Récemment constituée, la base de données ALCID permet d'obtenir des informations précises sur le nombre de conditions de privatisation attachées aux opérations de financement de la BM par pays et par secteur sur la période 1980-2008. Mais, le fait que la privatisation fasse l'objet de conditions de la part de la BM n'implique pas nécessairement que la privatisation ait ensuite eu lieu dans le cadre d'un projet de la BM⁵⁸. En outre, il est possible que la BM appuie la privatisation sans que cet appui prenne la forme d'une condition attachée à un financement. Enfin, du fait des classifications générales utilisées par la base ALCID, il est possible que toutes les conditions liées à la privatisation n'aient pas été regroupées sous le code approprié. A ce sujet, la personne en charge de la gestion de la base ALCID à la BM, indiquait « *Privatization-related actions are generally captured under theme 43* ». Enfin, dans des échanges directs par mail à propos des bases de données BM sur les cas de privatisation recensés dans les PED, Sunita Kikeri, Lead Private Sector Development Economist à la BM, assurait : « *There is absolutely no connection or linkage between the data in the World Bank privatization database and World Bank loans.* ».

⁵⁶ La contribution financière d'un donateur au capital de la BM est proportionnelle au poids de son économie dans l'économie mondiale.

⁵⁷ Le G10 se compose de 11 pays industriels : Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

⁵⁸ A Djibouti, par exemple, la BM a bien officiellement appuyé la privatisation du secteur portuaire, mais la privatisation effective/reelle du secteur mené par le gouvernement n'a finalement pas bénéficié d'un soutien de la BM qui n'était pas satisfaite de la méthode d'attribution du contrat (Foch, 2010).

En somme, bien qu'il n'existe pas de certitudes sur l'association réelle entre la privatisation en ASS à l'intervention de la BM, il y a tout de même plusieurs raisons de penser que celle-ci existe. Le fait que l'analyse de la base ALCID ait montré qu'en ASS la BM a prescrit la privatisation des infrastructures de façon intensive et continue jusqu'à la fin des années 2000, en est une. Par conséquent, cet article émet l'hypothèse suivante :

H-1 : En ASS, la plupart des privatisations menées dans le domaine des infrastructures sont appuyées par la BM.

Les résultats obtenus permettront d'éclairer l'association souvent faite entre la privatisation en ASS et l'intervention de la BM. Si la majorité des cas de privatisation recensés ont effectivement fait l'objet d'un appui de la BM au moment de la signature du contrat, cette association sera avérée empiriquement et appuiera l'idée que la privatisation en ASS est davantage le résultat des pressions exercées par la BM que celui du choix des gouvernements africains.

Hypothèse 2-1. La littérature a aussi mis en évidence le fait que dans les pays caractérisés par des marchés financiers peu développés, comme c'est le cas des pays d'ASS, la méthode de privatisation la plus probable est la cession d'actifs et/ou de titres aux investisseurs étrangers ou domestiques (Berg et Shirley, 1987). Mais, en ce qui concerne les infrastructures, les méthodes les plus fréquemment utilisées en ASS ont été les contrats de gestion de concession et d'affermage qui se sont généralement accompagnés de prises de participation au capital de la part des investisseurs privés (OCDE, 2004). Et, du fait des capitaux et de la technologie nécessaires pour investir et opérer dans les secteurs des infrastructures, le recours aux entreprises étrangères multinationales est souvent obligatoire bien cela ne soit pas bien perçu par l'opinion publique (Ramamurti, 1992). Par conséquent, si l'hypothèse 1 est vérifiée et si l'attachement de la BM à la privatisation des infrastructures en ASS est effectivement motivé par les opportunités d'affaires que crée cette politique économique, on devrait alors constater que ce sont majoritairement des entreprises issues de pays étrangers qui ont profité des contrats et marchés générés par ces privatisations. Et, que la plupart de ces entreprises étrangères sont issues des pays du G-10. Outre le fait que ces derniers soient les principaux donateurs de la BM et les plus favorables à la privatisation, ils disposent surtout d'un grand nombre d'opérateurs compétitifs, expérimentés à l'international et capables de reprendre la gestion d'entreprises publiques du secteur des infrastructures en ASS. L'article émet donc la seconde hypothèse suivante :

H-2.1 : Dans le cas des privatisations appuyées par la BM, ce sont des entreprises issues des pays étrangers qui ont obtenu l'essentiel des contrats générés par les privatisations, et une large part de ces entreprises sont issues des pays du G10.

Comme l'ont notamment montré Boubakri et Cosset (2002), la participation des investisseurs étrangers aux privatisations opérées en Afrique est un sujet sensible car elle est souvent assimilée à un phénomène de recolonisation. En ASS, la question de l'identité des repreneurs est centrale car elle constitue l'un des freins à la poursuite de la privatisation des infrastructures en ASS. L'enjeu de l'hypothèse 2.1 est donc déterminer l'ampleur de la participation des investisseurs étrangers à la reprises des infrastructures publiques en ASS et de voir dans quelle mesure elle permettrait d'expliquer le faible rythme de la privatisation des infrastructures en ASS. Cette étude pourrait alors servir de base de réflexion pour envisager des moyens d'actions possibles pour faire en sorte que la participation d'investisseurs étrangers soit atténuée ou mieux perçue et acceptée par l'opinion publique.

Hypothèse 2-2 . Les secteurs des infrastructures sont souvent considérés être très concentrés, i.e. caractérisés par un faible nombre d'opérateurs, et dont la plupart sont des entreprises étrangères multinationales disposant de moyens importants en termes de capitaux et de technologie. Par conséquent, même lorsque la privatisation des infrastructures ne fait pas l'objet d'un appui de la BM on devrait constater que les investisseurs étrangers, et plus particulièrement ceux issus des pays du G-10, constituent la plupart des repreneurs des contrats générés par la privatisation. L'hypothèse est donc la suivante :

H-2.2 : Dans le cas des privatisations non-appuyées par la BM, ce sont des entreprises issues des pays étrangers qui ont obtenu l'essentiel des contrats générés par les privatisations, et une large part de ces entreprises sont issues des pays du G10.

Les résultats permettront de déterminer si, une fois privatisés, les secteurs des infrastructures en ASS sont effectivement très concentrés et si les entreprises étrangères en sont les principaux repreneurs.

Hypothèse 2-3 . Un moyen de vérifier la proposition émise par cet article selon laquelle l'attachement de la BM à la privatisation des infrastructures en ASS peut s'expliquer par le fait que les contrats et marchés que crée cette politique économique profitent particulièrement aux entreprises issues des principaux pays donateurs de la BM, est de comparer les résultats obtenus par les hypothèses 2-1 et 2-2. En effet, si les entreprises étrangères issues des pays du G-10 et d'autres pays du Nord profitent davantage des contrats générés par la privatisation lorsque celle-ci est appuyée par la BM que lorsqu'elle ne l'est pas, on peut donc affirmer que l'appui de la BM favorise ces investisseurs. L'hypothèse suivante est donc émise :

H-2.3 : Le pourcentage de cas de privatisations appuyées par la BM ayant bénéficié à des entreprises issues des principaux pays donateurs de la BM est supérieur au pourcentage de cas de privatisations non-appuyées par la BM et ayant profité à ces mêmes entreprises.

Les résultats permettront de déterminer s'il existe bien un « effet BM » favorable aux investisseurs issus des principaux pays donateurs de la BM. Et si cela est avéré, cela constituera un facteur explicatif possible de l'attachement de la BM à la privatisation des infrastructures en ASS.

b. Données⁵⁹

Pour tester ces hypothèses, nous avons collecté des données sur les cas de privatisation des entreprises publiques menées en ASS dans le domaine des infrastructures. Réunir de telles informations n'a pas été une tâche facile. En plus d'être peu nombreuses, celles-ci sont souvent incomplètes, surtout pour les années les plus récentes, erronées et contradictoires. La base de données constituée dans le cadre de cette étude s'est dans un premier temps appuyée sur celle établie par la BM. Intitulée *Africa Privatization*, celle-ci recense pour une trentaine de cas de privatisation menées entre 1987 et 2000, des données souvent incomplètes et inexactes se limitant aux noms des entreprises, au secteur concerné, et la méthode de privatisation utilisée. Il a donc fallu compléter et mettre à jour la base *Africa Privatization*. Pour ce faire nous avons eu recours à plusieurs sources complémentaires. Les rapports OCDE (2004) et AFD (2006) ont été dans ce sens très utiles mais ils se sont avérés être eux

⁵⁹ La première version de ce papier ne se reposait que sur des données relatives aux cas de privatisation dans le secteur de l'eau et de l'électricité, considéré comme un seul secteur. Lors de la première présentation en séminaire, on lui avait reproché le manque de description de la base et le caractère biaisé des résultats obtenus, en raison d'un manque de comparaison avec d'autres secteurs des infrastructures. A la suite de ces critiques, ce papier a fait le choix de décrire la base de données et de l'élargir au secteur des transports.

aussi incomplets. D'autres sources, telles que les études menées par le PSIRU⁶⁰, des rapports ministériels, des articles de presse africaine et internationale et d'autres sources diverses, ont donc du être utilisées. La compilation de toutes ces données a ensuite nécessité un important travail de recouplement pour corriger les contradictions et inexactitudes.

Les données collectées couvrent 270 cas de privatisation dans 37 pays d'ASS sur la période 1960-2009. Trois secteurs des infrastructures sont couverts : l'eau, l'électricité et les transports⁶¹. L'annexe 6 fournit un aperçu de la mise en forme de la base de données et des statistiques descriptives sur la répartition des cas par secteurs, années et pays. Globalement, il en ressort que le secteur des transports est surreprésenté avec 200 cas contre 70 cas pour les secteurs de l'eau et de l'électricité, que la plupart des cas enregistrés se concentrent sur la période 1992-2008, et que dans certains pays il peut y avoir jusqu'à 19 cas de privatisation (c'est le cas du Nigéria) contre seulement pour d'autres (Rwanda, Comores, Sierra Leone, par exemple).

Pour chacun des cas de privatisation répertorié, il a fallu renseigner plusieurs informations que ne fournissaient pas les différentes sources utilisées pour la compilation des données⁶². Ces informations additionnelles concernent :

- *l'existence d'un appui de la BM à la privatisation ;*

L'appui de la BM peut prendre la forme d'une condition attachée à un financement, d'une assistance technique⁶³, d'une supervision du processus de privatisation, d'une aide logistique etc. Mais, le fait qu'une privatisation soit appuyée par la BM ne signifie pas systématiquement que la privatisation ait été prescrite au travers d'une condition. L'appui de la BM peut être spécifique c'est à dire relatif à la privatisation d'une entreprise en particulier mais il peut aussi être plus global et concerné un secteur dans son ensemble. L'appui BM est codifié de trois façons. L'annotation « Yes » indique qu'il existe des documents permettant d'affirmer que la privatisation a été appuyée par la BM et que l'appui de la BM était effectif à la date de la privatisation. L'annotation "No" signifie qu'il existe des documents permettant d'affirmer que la privatisation n'a pas été appuyée par la BM. Enfin l'annotation "." indique qu'il n'existe pas de sources ou que celles-ci ne sont pas suffisamment précises pour pouvoir affirmer l'existence d'un appui de la part de la BM. A titre d'exemple, le cas de la mise en concession de la Société Ivoirienne des chemins de fer du (SICF) a été extrait de la base de données. L'annotation « Yes » figure pour ce cas car comme l'indique un document de la BM⁶⁴ : «*The process was strongly supported by the IDA and bids were launched in February 1993. A concession Agreement was signed in December 1994 and became effective in August 1995.* »

Pays	Nom de l'Entreprise	Priv-str	Secteur	Sous-secteur	Année	Méthode	Montant	Sources	Appui BM	Nom du 1er	Nationalité	Inv-étr	G10	Nom du 2nd	Nationalité	Inv-étr	G10	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage	Commentaires
Côte d'Ivoire	Société Ivoirienne de Chemin de Fer (SICF)	YES	Transport	Ferroviaire	1995	Concession		http://www	Yes	BOLLORE	France	YES	YES	Gouvernement	Côte d'Ivoire	NO	NO	.	.	.	worldbank.org : La ligne

⁶⁰ Le PSIRU est une unité de recherche de l'Université de Greenwich spécialisée sur la question des privatisations des services publics du monde entier. Le site du PSIRU est disponible sur : <http://www.psiru.org>

⁶¹ Le secteur des télécommunications n'est pas compris dans la base de données. Deux raisons ont motivé son exclusion. D'une part, le nombre relativement important de données disponibles fait que la plupart des études se sont concentrées sur ce secteur. D'autre part, ce secteur n'est pas concerné par les mêmes problèmes de financement que les autres secteurs des infrastructures. Du fait de sa forte rentabilité, en Afrique il a attiré la plupart des investissements privés depuis 1990 (Estache, 2006 et Kauffman, 2009).

⁶² Celles-ci ne renseignent que le pays, le nom de l'entreprise, le secteur d'appartenance et éventuellement le sous-secteur, l'année de la privatisation (au moment de la signature effective du contrat), la méthode utilisée et le montant de la transaction.

⁶³ Nellis (2005) montre que lorsque la BM attache une condition de privatisation à une opération d'ajustement structurel, par exemple, elle accompagne l'opération de programmes d'assistance technique qui ont pour but d'aider le gouvernement bénéficiaire à réaliser les changements institutionnels nécessaires au respect de la condition.

⁶⁴ http://siteresources.worldbank.org/EXTGLOREGPAPRO/Resources/SSATP_VOL3.pdf

- *le nom et la nationalité du repreneur principal ainsi que son appartenance au G-10 ;*

Le nom du repreneur principal correspond à l'acquéreur principal ou à la société adjudicatrice du contrat de délégation. Dans le cas où le contrat a été accordé à une joint-venture ou un consortium de plusieurs sociétés différentes c'est celle qui détient la plus grande part du capital du consortium qui est désignée repreneur principal. Pour reprendre l'exemple de la mise en concession de la SICF, c'est Bolloré qui figure en tant que repreneur principal. En effet, bien qu'il n'y ait pas d'informations précises sur la composition exacte du consortium concessionnaire dénommé Société Ferroviaire Ivoir-Burkinabé (SOFIB), les sources indiquent que le consortium est détenu à 67% par des investisseurs privés et qu'il est dirigé par le groupe Bolloré⁶⁵. Le groupe Bolloré est français, il est donc catégorisé comme une société issue des pays du G-10.

- *le nom et la nationalité du second repreneur principal ainsi que son appartenance au G-10 ;*

Le nom du second repreneur principal correspond au second principal acquéreur ou, dans le cas d'un contrat de délégation accordé à une joint-venture ou un consortium de plusieurs sociétés différentes c'est celle qui détient la seconde plus grande part du capital du consortium qui est désignée repreneur principal. Dans le cas de la mise en concession de la SICF c'est le gouvernement ivoirien qui constitue le second repreneur principal dans la mesure où il n'y a pas d'informations précises sur la répartition des 67% du capital du consortium entre les différents investisseurs privés et où les sources indiquent que le gouvernement ivoirien détient 15% du capital du consortium. La cote d'Ivoire ne figure pas parmi les pays du G-10.

- *le pourcentage des actifs ou du capital vendu en cas de cession ;*

Dans le cas d'une cession d'actifs ou de titres, c'est le pourcentage du total des actifs ou titres cédés par l'Etat qui est renseigné dans la base. Si la méthode de privatisation n'est pas une cession, aucune mention n'est renseignée.

- *le pourcentage des actifs/titres (en cas de cession) ou du capital (en cas de délégation accordé à un consortium) détenu par le repreneur principal ;*

Dans le cas d'une cession d'actifs ou de titres, c'est le pourcentage des actifs/titres acquis par le repreneur principal dans le total des actifs/titres cédés par l'Etat qui est renseigné dans la base. Dans le cas d'un contrat de délégation accordé à un consortium, c'est le pourcentage du capital du consortium détenu par le repreneur principal qui est renseigné.

- *le pourcentage des actifs/titres (en cas de cession) ou du capital (en cas de délégation accordé à un consortium) détenu par le second repreneur principal ;*

Dans le cas d'une cession d'actifs ou de titres, c'est le pourcentage des actifs/titres acquis par le second repreneur principal dans le total des actifs/titres cédés par l'Etat qui est renseigné dans la base. Dans le cas d'un contrat de délégation accordé à un consortium, c'est le pourcentage du capital du consortium détenu par le second repreneur principal qui est renseigné.

- *un commentaire*

Le commentaire a pour but de décrire le contexte de la privatisation, d'apporter des données supplémentaires relatives à la privatisation et de spécifier pour chaque information recueillie les sources utilisées.

⁶⁵ Cela implique qu'il détient la plus large part du capital du consortium. Le groupe Bolloré est engagé dans le consortium via la société SITARAIL, filiale de Africa Bolloré Logistics.

c. Méthode

Les hypothèses émises sont testées grâce aux statistiques descriptives et comparatives tirées des informations recueillies dans la base de données.

La base de données comprenait initialement 353 cas de privatisation dans 39 pays. L'exploitation statistique de la base de données a nécessité la suppression de nombreux cas, 83 au total. En effet, certains cas se sont avérés être des erreurs⁶⁶, d'autres être trop incomplets pour pouvoir être pris en compte, enfin, quelques uns étaient des doublons. L'existence d'un doublon provient du fait qu'une même entreprise peut faire l'objet de deux cas de privatisation distincts lors d'une même année. C'est par exemple le cas de la privatisation de la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG) détenue majoritairement par l'Etat gabonais. Cette privatisation a connu deux étapes menées simultanément en 1997, toutes deux appuyées par la BM. D'une part la vente de 51% du capital de la SEEG à Vivendi devenu actionnaire majoritaire. D'autre part, l'attribution d'un contrat de concession d'une durée de 20 ans portant sur la distribution de l'eau et de l'électricité à l'opérateur privé Vivendi. Face à ce type de situation, et dans le souci d'éviter toute surestimation, la base de données ne prend en compte que l'une des deux étapes de la privatisation⁶⁷.

d. Résultats

Hypothèse 1. Afin de déterminer si les privatisations menées dans le domaine de l'eau, de l'électricité et des transports en ASS sont majoritairement réalisées dans le cadre de l'intervention de la BM, et de tester ainsi l'hypothèse 1, l'étude a comparé le nombre de cas de privatisation caractérisés par l'existence d'un appui de la BM, au nombre total de cas de privatisations. Les résultats vérifient l'hypothèse 1. Ils montrent que dans 83% des cas de privatisations étudiés, les privatisations menées en ASS dans le domaine de l'eau, de l'électricité et des transports sur la période 1960-2009 font l'objet d'un appui de la BM. (Table 1).

Table 1. Test de l'hypothèse 1 – tous secteurs (1960-2009)

Nombre de cas de privatisation étudiés :	270	
Dont appuyés par la BM :	224	83%
Dont non-appuyés par la BM :	46	17%
dont "O" :	45	98%
dont "No" :	1	2%
Total :	270	

Afin de tester leur robustesse, les résultats ont ensuite été désagrégés par secteurs et par périodes temporelles. Au niveau sectoriel, le pourcentage de cas de privatisation appuyés effectivement par la BM sur la période 1960-2009 reste très positif quelque soit le secteur concerné. Néanmoins, dans le secteur de l'eau ce pourcentage n'est que de 62% (Table 2) indiquant le nombre relativement faible d'évidences en faveur de l'existence d'un appui BM au moment de la signature des contrats de privatisation.

Table 2. Test de l'hypothèse 1 – désagrégation par secteur (1960-2009)

secteur	secteur	secteur eau &	secteur
---------	---------	---------------	---------

⁶⁶ Soit parce que la société enregistrée n'appartenait pas aux secteurs des infrastructures concernés, soit parce sa privatisation n'avait, en fait, pas été envisagée.

⁶⁷ Le cas retenu est alors celui pour lequel il existe le plus d'informations renseignées. Comptabiliser les deux étapes de la privatisation de la SEEG comme deux cas de privatisations distincts aurait surestimé le nombre de cas de privatisation effectivement appuyé par la BM et ayant profité à une société issue du G-10.

	électricité		eau		électricité		transport	
Nombre de cas de privatisation étudiés :	28		29		13		200	
Dont appuyés par la BM :	28	100%	18	62%	12	92%	166	83%
Dont non-appuyés par la BM :	0	0%	11	38%	1	8%	34	17%
dont ".":	0		11	100%	1	100%	33	97%
dont "No":	0		0		0		1	3%
Total :	28		29		13		200	

Au niveau temporel, on constate que si le nombre de cas de privatisation a été relativement faible sur la période 1960-1990, il a ensuite fortement augmenté sur la période 1990-2000, qui recense l'essentiel des cas, et est resté à un niveau élevé sur la période 2000-2010 (Table 3). En ce qui concerne l'appui de la BM à la privatisation des infrastructures en ASS, on constate qu'il n'a cessé de se renforcer au cours du temps. Le pourcentage de cas de privatisation appuyés par la BM enregistre une forte augmentation passant de 58% sur la période 1960-1990, à 80% sur la période 1990-2000 puis à 95% entre 2000 et 2010 (Table 3). Cela confirme les résultats tirés de la base ALCID (voir Figures 4 et 5 en section 4) montre que depuis 1960, la BM attache une importance croissante à la privatisation des infrastructures en ASS.

Table 3. Test de l'hypothèse 1 – désagrégation par périodes temporelles (tous secteurs)

	1960-1990		1990-2000*		2000-2010*	
Nombre de cas de privatisation étudiés :	12		118		88	
Dont appuyés par la BM :	7	58%	94	80%	84	95%
Dont non-appuyés par la BM :	5	42%	24	20%	4	5%
dont ".":	5	100%	23	96%	4	100%
dont "No":	0	0%	1	4%	0	0%
Total :	6		118		88	
			*1990 non compris		*2000 non compris	

En somme, les résultats obtenus dans le cadre du test de l'hypothèse 1 confirment l'existence du paradoxe de la privatisation des infrastructures en ASS, déjà mis en évidence par la base de données ALCID. En dépit des risques et des mises en garde des économistes à l'égard de la privatisation des infrastructures dans les PED à bas revenus, la BM a appuyé cette politique économique de façon active et croissante sur la période 1960-1990. Ce résultat tient quelque soit la période ou le secteur des infrastructures concerné. Le test de la deuxième hypothèse permettra de déterminer si cette pratique de la privatisation coïncide avec le fait que les contrats et marchés générés par ces privatisations profitent pour la plupart à des repreneurs étrangers et plus particulièrement à ceux issus des principaux pays donateurs de la BM.

Hypothèse 2-1. Afin de tester l'hypothèse 2-1 et déterminer si dans le cas de privatisations appuyées par la BM, ce sont bien des entreprises étrangères qui ont obtenu l'essentiel des contrats générés par les privatisations, l'article ne s'est concentré que sur les cas de privatisations effectives comprenant l'information relative à la fois à l'existence d'un appui de la BM et à l'identité du principal investisseur. 182 cas correspondent à ces critères. Les résultats montrent que dans 63,2% des cas (115 cas sur 182), ce sont des entreprises étrangères qui ont bénéficié, en tant que principal investisseur, des privatisations appuyées par la BM. Et, parmi ces entreprises étrangères, 64,3% sont issues des pays du G10 (Table 4). Ce pourcentage monte même à près de 74% si l'on ajoute les cas de privatisation ayant bénéficié à des entreprises issues des pays du Nord non-G10 (Danemark, Espagne et Portugal).

Table 4. Test de l'hypothèse 2-1

Nombre de cas total appuyés par la BM :	224
Nombre de cas non-privatisés *et sans information sur l'identité du principal investisseur** :	42
Nombre total de cas de privatisations pertinents :	182

Premier investisseur :		
Nombre de cas où le premier investisseur est étranger*** :	115	63,2%
<i>dont pays membres du G10 :</i>	74	40,7% 64,3%
<i>dont pays du Nord non-G10 :</i>	11	6,0% 9,6%
<i>dont pays du Sud non-G10 :</i>	30	16,5% 26,1%
Nombre de cas où le premier investisseur est national :	67	36,8%
Correspond à tous les cas où la privatisation est en suspens, en progrès, ou sans information*		
Correspond à tous les cas où il n'y a pas d'information sur le nom du repreneur principal**		
Un investisseur étranger est un investisseur non-national, même s'il est africain***		

Il arrive fréquemment qu'un même contrat de privatisation soit accordé à plusieurs investisseurs. En effet, c'est le cas, par exemple, de la Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) dont 34% du capital a été privatisé en 1999 et attribué à deux investisseurs distincts, Suez (17%) et Hydro-Québec International (17%). Par conséquent, l'étude s'est aussi intéressée à l'identité du deuxième principal investisseur lorsque les informations incluses dans la base de données le permettaient. Seuls les cas de privatisation comprenant l'information relative à la fois à l'appui de la BM et à l'identité du second investisseur ont été pris en considération. Le nombre de cas pertinents est de 84. Les résultats montrent que dans 39,3% des cas de privatisations étudiés (33 cas sur 84) ce sont des entreprises étrangères qui ont bénéficié, en tant que deuxième investisseur, des privatisations appuyées par la BM et que parmi elles, près de 61% sont issues des pays du G10.

En somme, les résultats obtenus vérifient l'hypothèse 2-1. Ils montrent qu'en ASS, les entreprises étrangères ont bénéficié non seulement en tant que principal investisseur de l'essentiel des contrats générés par les privatisations de la BM mais aussi en tant que deuxième investisseur. Et, si l'appui de la BM à la privatisation des infrastructures en ASS est très favorable aux investisseurs étrangers, il l'est encore plus pour les entreprises issues des pays du G10 qui représentent la grande majorité de ces investisseurs étrangers. De toute évidence, ces résultats permettent d'expliquer pourquoi les privatisations de la BM en ASS sont assimilées très souvent à un phénomène de recolonisation. A l'instar de Boubakri et Cosset (2002), il y a donc de fortes raisons de penser que cela constitue un facteur explicatif du rythme relativement faible de la privatisation en ASS. Alors que bon nombre d'entreprises restent à privatiser en ASS, il pourrait être utile pour les gouvernements africains et la BM de faire en sorte que les investisseurs nationaux soient, à l'avenir, favorisés pour figurer en tant que repreneur principal ou lorsque cela n'est pas possible, qu'ils interviennent davantage en tant que second investisseur. Cela permettrait d'accélérer des opérations de privatisation, indispensables au développement des infrastructures en ASS.

Hypothèse 2-2. Le test de l'hypothèse 2-2 vise à vérifier si les entreprises issues des pays étrangers sont les principales bénéficiaires des contrats générés par la privatisation en ASS même lorsque celles-ci ne font pas l'objet d'un appui de la BM. L'étude n'a donc retenu que les cas de privatisations effectives comprenant l'information relative à la fois à l'absence d'un appui de la BM⁶⁸ et à l'identité

⁶⁸ Pour rappel, l'absence d'un appui de la BM signifie soit qu'il n'existe pas de sources ou que celles-ci ne sont pas suffisamment précises pour pouvoir affirmer l'existence d'un appui de la part de la BM, soit qu'il existe des documents permettant d'affirmer que la privatisation n'a pas été appuyée par la BM.

du principal investisseur. 34 cas répondent à ces critères. Il s'avère que 53% de ces cas (18 sur 34) de privatisation ont bénéficié aux entreprises issues de pays étrangers et que 95% de ces entreprises sont issues des pays du G10.

Comme pour l'hypothèse 2-1, l'étude s'est aussi intéressée à l'identité du second principal investisseur lorsque les informations incluses dans la base de données le permettaient. Seuls 18 cas de privatisation non-appuyés par la BM livrent des informations sur le second investisseur. Dans 11% d'entre eux (2 cas sur 18), les entreprises étrangères (elles sont toutes les deux issues des pays du G-10) ont également bénéficié, en tant que deuxième investisseur, des privatisations appuyées par la BM.

Par conséquent, les résultats vérifient l'hypothèse 2-2 en montrant que même lorsque la BM n'appuie pas la privatisation, les entreprises étrangères, dont la plupart sont issues des pays du G10, sont les principales bénéficiaires des contrats générés par la réforme. Ces évidences empiriques montrent donc qu'une fois privatisés les secteurs des infrastructures sont bien caractérisés par une forte concentration d'opérateurs, dont la plupart sont des entreprises étrangères. Autrement dit, indépendamment de l'appui de la BM à la privatisation, les entreprises étrangères sont fortement susceptibles de profiter des contrats générés par la privatisation en ASS. Ce résultat est donc conforme aux affirmations de Ramamurti (1992) et Berg et Shirley (1987).

Table 5. Test de l'hypothèse 2-2

Nombre de cas total non-appuyés par la BM :	46	
Nombre de cas non-privatisés *et sans information sur l'identité du principal investisseur** :	12	
Nombre total de cas de privatisations pertinents :	34	
Premier investisseur :		
Nombre de cas où le premier investisseur est étranger*** :	18	52,9%
<i>dont pays membres du G10 :</i>	17	50,0% 95%
<i>dont pays du Nord non-G10 :</i>	!	
<i>dont pays du Sud non-G10 :</i>	!	
Nombre de cas où le premier investisseur est national :	16	47,1%
Correspond à tous les cas où la privatisation est en suspens, en progrès, refusée, ou sans information*		
Correspond à tous les cas où il n'y a pas d'information sur le nom du repreneur principal**		
Un investisseur étranger est un investisseur non-national, même s'il est africain***		
L'unique cas d'investisseur étranger non G-10 ne contient aucune information quant à la nationalité de l'investisseur!		

Hypothèse 2-3. L'enjeu du test de cette hypothèse est de déterminer si dans le cas de la privatisation des infrastructures en ASS, il existe un « effet BM » favorable aux entreprises issues des principaux pays donateurs de la BM. Autrement dit, si lorsque la BM appuie la privatisation d'une entreprise, la probabilité que les contrats générés profitent à ces entreprises est plus forte qu'en l'absence d'un tel appui. Tester cette hypothèse revient à comparer la part des cas de privatisations, avec et sans appui de la BM, ayant profité à des entreprises étrangères, et à celles issues des pays du G-10.

Lorsque l'analyse se concentre sur l'identité du principal investisseur, les résultats de ces comparaisons montrent l'existence d'un fort « effet BM » en faveur des investisseurs étrangers. Autrement dit, les investisseurs étrangers profitent plus de la privatisation lorsqu'elle est appuyée par la BM (dans 63,2% des cas) que lorsqu'elle ne l'est pas (dans 52,9% des cas) (Table 6). L'écart est significatif indiquant que l'appui de la BM est bien plus favorable aux investisseurs étrangers qu'aux investisseurs nationaux. En revanche, il n'existe pas d'effet BM en faveur des investisseurs issus des

principaux pays donateurs de la BM. Ces derniers bénéficient en effet davantage des privatisations lorsqu'elles ne sont pas appuyées par la BM (50%) que lorsqu'elles le sont (41%). Les résultats de ces comparaisons ne valident pas la proposition émise par cet article.

Mais, lorsque l'analyse se repose sur l'identité du second investisseur, non seulement l'effet BM en faveur des investisseurs étrangers tient mais, en outre, un effet BM apparaît également en ce qui concerne investisseurs issus des principaux pays donateurs de la BM (le G10). En effet, les investisseurs étrangers continuent de profiter davantage de la privatisation lorsqu'elle est appuyée par la BM (dans 39,3% des cas) que lorsqu'elle ne l'est pas (dans 11% des cas) (Table 6). L'effet BM en faveur des investisseurs étrangers est donc robuste. Il convient néanmoins de noter que, avec ou sans appui de la BM, ce sont les investisseurs nationaux qui bénéficient, en tant que second investisseur, de la plupart des cas de privatisation. L'appui de la BM ne leur est par contre toujours pas favorable puisque la part des privatisations qui leur profitent est bien plus faible que lorsque la BM intervient (61% contre 89% sans appui de la BM). Par ailleurs, un effet BM favorable aux investisseurs issus des principaux pays donateurs de la BM apparaît également. Lorsqu'ils s'engagent en tant que second investisseur, ces derniers profitent davantage de la privatisation lorsqu'elle est appuyée par la BM (23,8%) que lorsqu'elle ne l'est pas (11%). L'écart est significatif et valide, cette fois, la proposition émise par cet article.

Table 6. Test de l'hypothèse 2-3

	Analyse de l'identité du principal investisseur		
	Appui BM	Sans appui BM	CI°
Part des privatisations ayant profité à des investisseurs étrangers :	63,20%	52,90%	<i>effet BM</i>
Part des privatisations ayant profité à des investisseurs G-10 :	40,70%	50%	<i>pas d'effet BM</i>
Part des privatisations ayant profité à des investisseurs du Nord non-G-10 :	6%	0%	<i>effet BM</i>
Part des privatisations ayant profité à des investisseurs du Sud non-G-10 :	16,50%	0%	<i>effet BM</i>
Part des privatisations ayant profité à des investisseurs nationaux :	36,80%	47,10%	<i>effet BM</i>
	Analyse de l'identité du second investisseur		
	Appui BM	Sans appui BM	CI°
Part des privatisations ayant profité à des investisseurs étrangers	39,30%	11%	<i>effet BM</i>
Part des privatisations ayant profité à des investisseurs G-10	23,80%	11%	<i>effet BM</i>
Part des privatisations ayant profité à des investisseurs du Nord non-G-10 :	2,40%	0%	<i>effet BM</i>
Part des privatisations ayant profité à des investisseurs du Sud non-G-10 :	13,10%	0%	<i>effet BM</i>
Part des privatisations ayant profité à des investisseurs nationaux	61%	89%	<i>effet BM</i>

Le test de l'hypothèse 2-3 abouti donc à deux résultats. D'une part, il montre que l'appui de la BM à la privatisation des infrastructures en ASS favorise fortement les investisseurs étrangers, au détriment des investisseurs nationaux. D'autre part, il fait apparaître l'existence d'un « effet BM » favorable aux investisseurs issus des principaux pays donateurs de la BM, lorsque l'on considère l'identité du second investisseur. L'« effet BM » n'existe en revanche pas dans le cas du principal investisseur – la part des ces de privatisation bénéficiant aux investisseurs issus des principaux pays donateurs de la BM est plus forte (50% contre 41%) en l'absence d'un appui de la BM. Cependant, l'écart entre les deux pourcentages est faible suggérant que si la définition des principaux pays donateurs de la BM était élargie à certains pays du Sud tels que la Chine ou l'Inde qui sont des donateurs de plus en plus importants⁶⁹, le résultat serait plus probant⁷⁰. Quoiqu'il en soit, les entreprises issues des pays du G-10

⁶⁹ En Avril 2010, suite à un transfert de droits de vote, la Chine s'est hissée à la troisième place des pays les plus représentés à la Banque mondiale. L'Inde a également tiré profit de ce transfert qui s'est opéré au détriment par exemple de la France, de la Grande-Bretagne, ou encore de l'Allemagne. <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2010/04/26/04016-20100426ARTFIG00345-la-chine-prend-du-poids-a-la-banque-mondiale-.php>

sont les investisseurs étrangers qui profitent le plus de la privatisation des infrastructures avec ou sans appui de la BM.

Consolidation de l'hypothèse 2-3. Un autre moyen de tester la proposition de cet article est de distinguer les différents secteurs selon l'intensité des prescriptions de la BM en matière de privatisation et de regarder si les secteurs les plus concernés par ces prescriptions sont aussi ceux dont la privatisation profite le plus aux investisseurs issus des principaux pays donateurs de la BM.

Pour déterminer l'intensité des prescriptions de privatisation de la BM par type de secteur des infrastructures en ASS, l'article s'est à nouveau reposé sur la base ALCID. Il a comparé le nombre total de conditions de privatisation dans le secteur des transports et dans le secteur de l'eau/électricité sur la période 1980-2008. Les secteurs de l'eau et de l'électricité ont donc été fusionnés en un seul et même secteur. Plusieurs raisons justifient ce procédé. D'une part, il s'agit de deux services publics dits de réseaux partageant des caractéristiques communes⁷¹. De ce fait, une même entreprise publique assure souvent la fourniture de ces deux services. Il y a 13 cas de ce type dans la base de données de cet article. D'autre part, et pour les mêmes raisons, ceux sont souvent les mêmes opérateurs privés qui opèrent dans l'eau et dans l'électricité⁷². Enfin, la fusion des secteurs de l'eau et de l'électricité s'est aussi avérée nécessaire pour une raison technique : tandis que la base de données de cet article distingue les secteurs de l'eau, de l'électricité et de l'eau/électricité, la base ALCID ne distingue que les deux premiers. Par conséquent, pour établir la comparaison souhaitée entre l'intensité des prescriptions de privatisation de la BM et la part des cas de privatisation bénéficiant aux investisseurs issus des principaux pays donateurs de la BM, il aurait fallu intégrer arbitrairement les cas de privatisation eau/électricité aux secteurs de l'eau et de l'électricité. C'est pourquoi nous avons fait le choix, dans cet article, de réunir l'eau et l'électricité en un seul et même secteur. En ce qui concerne l'intensité des prescriptions de privatisation de la BM, les données tirées de la base ALCID indiquent que la BM a davantage prescrit la privatisation du secteur eau/électricité (85 conditions) sur la période 1980-2008 que celle du secteur des transports (71 conditions). L'écart est donc significatif.

Afin de déterminer la part des cas de privatisation ayant bénéficié aux investisseurs issus des principaux pays donateurs de la BM dans le secteur des transports et dans le secteur de l'eau/électricité, seuls les cas de privatisation effective, appuyés par la BM sur la période 1980-2009 et disposant de l'information sur le principal investisseur ont été retenus. 182 cas correspondent à ces critères (137 cas de privatisation pour les transports et 45 pour l'eau/électricité). Les résultats montrent que les privatisations réalisées dans le secteur de l'eau/électricité sont sensiblement plus bénéfiques aux investisseurs étrangers (91% des cas leur profitent) que celles réalisées dans le secteur des transports (seulement 54% des cas) (Table 7). Ce résultat tient lorsqu'on ne s'intéresse qu'aux investisseurs issus des principaux pays donateurs de la BM (le G10). Ces derniers profitent bien plus des privatisations réalisées dans le secteur de l'eau/électricité (76% des cas leur profitent) que celles menées dans le secteur des transports (seulement 29% des cas). Les investisseurs étrangers non G-10 issus des pays du Sud bénéficient en revanche autant de la privatisation des transports que de celle de l'eau/électricité. Cela met en évidence le fait que les seuls investisseurs étrangers à bénéficier plus de

⁷⁰ Ces derniers, (avec les pays des Emirats Arabes Unis) sont les investisseurs étrangers du Sud non G-10 qui bénéficient le plus de la privatisation lorsqu'elle est appuyée par la BM. A noter que cette catégorie d'investisseurs du Sud est très favorisée par l'appui de la BM (Table 6).

⁷¹ La fourniture d'un besoin primaire, des tailles de réseaux comparables etc.

⁷² A titre d'illustration par exemple, la base de données montre que l'opérateur SUEZ opère aussi bien dans le secteur de l'électricité que dans celui de l'eau, ou encore que dans le secteur de l'eau/électricité lorsque ces deux services sont réunis au sein d'une même entité. C'est aussi le cas des opérateurs tels que VIVENDI, ESKOM ou SAUR.

la privatisation de l'eau/électricité que de celle des transports sont ceux issus des pays du G-10 soit les principaux donateurs de la BM.

Table 7. Test de consolidation de l'hypothèse 2-3

Nombre de cas total appuyés par la BM sur la période 80-09:	224			
Nombre de cas non-privatisés *sans information sur l'identité du principal investisseur** :	42			
Nombre total de cas de privatisations pertinents :	182			
	Transports		Eau&Electricité	
Nombre total de cas du secteur	137	100%	45	100%
Nombre de cas où le premier investisseur est étranger***:	74	54%	41	91%
<i>dont pays membres du G10 :</i>	40	29%	34	76%
<i>dont pays du Nord non-G10 :</i>	10	7%	1	2%
<i>dont pays du Sud non-G10 :</i>	24	13%	6	13%
Nombre de cas où le premier investisseur est national :	63	46%	4	9%
Correspond à tous les cas où la privatisation est en suspens, en progrès, refusée, ou sans information*				
Correspond à tous les cas où il n'y a pas d'information sur le nom du repreneur**				
Un investisseur étranger est un investisseur non-national, même s'il est africain***				

Mis en perspective avec ceux relatifs à l'intensité des prescriptions de privatisation de la BM, ces résultats valident donc l'hypothèse selon laquelle la BM prescrit plus particulièrement la privatisation des infrastructures dans les secteurs – celui de l'eau/électricité en l'occurrence – où les contrats générés par cette politique sont les plus susceptibles de bénéficier aux investisseurs issus des principaux pays donateurs de la BM. Sans prétendre qu'elle serait uniquement motivée par les intérêts économiques des principaux donateurs de la BM, on peut penser que l'évolution de la conditionnalité de la BM en matière de privatisation des infrastructures en ASS est en partie influencée par ces intérêts. En effet, les données tirées de la base ALCID montrent que le nombre de conditions de privatisation dans le secteur de l'eau/électricité a connu une forte augmentation passant de 21 sur la période 1980-1999 à 36 conditions entre 2000 et 2008, tandis que celui associé au secteur des transports a enregistré une légère diminution passant de 21 à 16 sur les mêmes périodes.

De toute évidence, d'autres facteurs peuvent aussi expliquer le fait que la BM prescrive la privatisation dans le secteur de l'eau/électricité de façon plus intensive que dans le secteur des transports. Cela peut, par exemple, être dû au fait que parmi les entreprises restant à privatiser, celles opérant dans le secteur entreprises de l'eau/électricité sont les plus nombreuses⁷³. Une autre explication serait que ces entreprises enregistrent des performances plus néfastes pour l'économie que celles opérant dans les transports. Il est aussi possible que les besoins d'investissement dans l'eau/électricité, et donc la nécessité de recourir au secteur privé, soient plus forts que dans le secteur des transports. A ce propos, l'étude AFD et BM (2010) estime qu'environ la moitié des besoins en dépense d'investissement dans les infrastructures (93 milliards de dollars au total) ont trait à l'énergie⁷⁴. Finalement, cela pourrait aussi être lié aux perceptions de la BM selon qui le développement des infrastructures d'eau/électricité serait, en termes relatifs, plus urgent et bénéfique au développement économique de l'ASS que celui des infrastructures de transports. L'étude de Hallaert et al. (2011) a par exemple montré que le sous-développement des infrastructures électriques constituait le principal obstacle au développement du commerce des PED.

⁷³ A priori ce n'est pas le cas puisque selon OCDE (2004), parmi les 332 cas de privatisation en cours en ASS en 2003, 53 concernaient des entreprises opérant dans le secteur des transports contre seulement 46 dans les domaines de l'eau, de l'électricité et des télécommunications.

⁷⁴ L'énergie comprend aussi bien l'électricité que le gaz et le pétrole.

6. Conclusion

En ASS, comme ailleurs, le développement des infrastructures est une priorité politique et économique. En ASS, néanmoins, les infrastructures y sont particulièrement sous-développées faute d'investissement dans leur entretien et leur expansion. Remédier à cela devient urgent – leur dégradation continue depuis les années 1970 est de plus en plus problématique –, et constitue l'un des plus importants « challenges » de l'ASS.

La tâche est d'autant plus difficile que le contexte actuel, marqué par une forte récession économique et une crise financière mondiale, met les budgets publics à rude épreuve. Cette situation, bien qu'exceptionnelle aujourd'hui, n'est pas nouvelle. C'est pourquoi, depuis la fin des années 1970, la BM défend l'idée que les besoins urgents de financement des infrastructures en ASS ne peuvent être entièrement comblés par les investissements publics des gouvernements et par l'APD et que, par conséquent, le recours aux capitaux privés est non seulement souhaitable (du point de vue de l'efficacité économique) mais surtout indispensable. Et ce, d'autant plus dans les PMA où la qualité des infrastructures est la plus faible.

Or, il apparaît aujourd'hui de manière évidente qu'en ASS, la participation du secteur privé au financement des infrastructures n'a pas produit les effets escomptés à la fois en termes d'efficacité et d'investissement. De ce fait, elle n'a eu aucune incidence sur la croissance économique de l'Afrique (Estache et al., 2005). L'investissement privé dans les infrastructures a été très insuffisant et bien plus faible que d'autres régions en développement. Il y a deux raisons à cela. D'une part, en raison d'un degré de risque particulièrement élevé (instabilité politique, juridique, macroéconomique) les investisseurs sont plus réticents qu'ailleurs à s'engager en ASS. La forte concentration des investissements privés dans les infrastructures en ASS – 50% des investissements réalisés pendant les années 1990 se sont concentrés en Afrique du Sud (Estache et al., 2005) – est une bonne illustration de l'influence du niveau des risques sur le comportement des investisseurs. D'autre part, le rythme de la privatisation des infrastructures a été, en ASS, plus faible que dans d'autres régions, limitant de facto le nombre d'opportunités d'investissement pour les acteurs privés.

Cette dernière raison a une importance centrale. Si elle tient à la conviction selon laquelle l'Etat doit intervenir de façon significative pour impulser un processus de croissance, et à la méfiance des gouvernements persuadés que les conditions ne sont pas réunies pour que la privatisation génère des résultats satisfaisants, elle est aussi beaucoup due au fait que la privatisation est perçue comme un phénomène de recolonisation économique qui profite essentiellement aux investisseurs étrangers occidentaux. Cette perception sensibilise l'opinion publique et est à l'origine de mouvements d'opposition forts, y compris au sein de la sphère politique, à l'égard de la privatisation qui conduise à réviser à la baisse, remettre à plus tard ou annuler les programmes de privatisation. L'exemple Zambien est éloquent : après avoir largement privatisé⁷⁵ le gouvernement a décidé de mettre fin au programme à son programme de privatisation et s'est décidé à revenir à des modes de gestion et propriété publique (Nellis, 2003). Critique à l'égard des effets de la privatisation, des pressions exercées par les IFI et du contrôle accru exercé par les investisseurs étrangers sur les anciennes entreprises étatiques, l'opinion publique (fonctionnaires, intellectuels, hommes politiques, sociétés civiles, associations, etc.) réclame l'affranchissement de leur pays par rapport à la BM et au FMI. En témoigne cet extrait du quotidien de Lusaka "The Post" (du 28/11/2002) : *"And despite having liberalized its markets, as dictated by the IMF and the World Bank Zambia has still not started*

⁷⁵ La Zambie est considéré par la BM comme ayant réalisé l'un des programmes de privatisation les plus réussis d'ASS (Campbell White et Bathia, 1998).

benefiting from it. What our country needs now is to think through its strategies and that primarily involves freeing itself from the IMF and World Bank indirect rule and start to direct the affairs of this country in the best interests of our people, and not the major shareholders of these institutions. (...) The success of IMF and World Bank policies over any alternative model of social development is a matter of propaganda than fact". Ce sentiment se diffuse de plus en plus largement au sein des PED et constitue une réelle menace pour les IFI qui risquent de voir leur influence et leur champ d'intervention se réduire encore davantage. Récemment, le Pakistan pourtant confronté à des difficultés financières importantes a refusé l'aide de 3,7 milliards de dollars du FMI⁷⁶ en raison des prescriptions jugées exagérées qui étaient assorties à ce financement. Ces dernières provoquaient des désaccords politiques internes associés à multiplication des protestations citoyennes. Dans ce contexte, un changement d'approche des IFI est indispensable.

Alors que la privatisation continue aujourd'hui de représenter, aux yeux de la BM, la seule solution possible au problème du sous-investissement dans les infrastructures⁷⁷, sa faisabilité est souvent impossible. Dans un tel contexte, comment résoudre le problème du sous-investissement dans les infrastructures en ASS ? Pour Nellis, (2003) le développement de l'environnement institutionnel et du climat de l'investissement constitue la priorité. Cela permettrait à la privatisation de générer des résultats plus positifs et d'attirer davantage d'investissement privé ce qui endiguerait les mouvements d'opposition. Pour Estache (2005), l'accroissement de l'investissement public est nécessaire compte tenu de l'insuffisance de l'investissement privé. Les gouvernements doivent en prendre conscience et cesser de chercher à se désengager autant que possible du financement des infrastructures. Il est en effet crucial qu'une part accrue des dépenses publiques leur soit destinée. Mais, bien que pertinentes et adaptées, ces mesures ne généreront des effets qu'à long-terme.

A court-terme l'urgence demeure. La seule solution envisageable pour accroître l'investissement dans les infrastructures est d'accélérer le rythme de la privatisation. Dans ce sens, Nellis (2003) préconise une substitution du secteur privé au secteur public via un recours accru aux entreprises privées étrangères pour prendre en charge les fonctions administratives qui freinent l'investissement privé, la privatisation et le développement de l'environnement des affaires. Mais, à notre sens, cette solution est particulièrement inadaptée au contexte de l'ASS et serait contreproductive. Alors que l'enjeu est de faire en sorte que les pays d'ASS soient plus favorables à la privatisation, les mesures recommandées par Nellis (2003) généreraient l'effet contraire et renforceraient les mouvements d'opposition et le rejet de la privatisation et de la BM. A l'inverse, cet article préconise d'accroître la participation des investisseurs privés nationaux au détriment des investisseurs étrangers. Après plusieurs décennies d'expérimentation, la participation de ces derniers s'est avérée largement insuffisante et constitue en outre un important facteur de blocage. Rien ne sert de persister davantage. Il faudrait plutôt faire en sorte de favoriser la participation des investisseurs privés africains – des petits épargnants aux investisseurs privés institutionnels⁷⁸ – dans le financement des infrastructures africaines.

Les résultats de cette étude sont dans ce sens très utiles. Ils montrent que la plupart des cas de privatisation des infrastructures ont été appuyés par la BM. Or, lorsque la privatisation est appuyée par la BM, la probabilité pour que les investisseurs nationaux figurent parmi les repreneurs des entreprises

⁷⁶ http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2011/11/01/le-pakistan-ne-veut-plus-de-l-argent-du-fmi_1596652_3216.html

⁷⁷ Cette position est partagée par plusieurs économistes dont Nellis (2003) pour qui retourner à des solutions publiques est fortement déconseillé et ne doit pas être envisagé.

⁷⁸ Les banques commerciales, les fonds d'investissements, les sociétés privées etc.

privatisées est bien plus faible que lorsque la BM n'intervient pas⁷⁹. A l'inverse, ce sont les investisseurs étrangers, et plus particulièrement les occidentaux – qui sont favorisés par l'intervention de la BM. Et, la BM a tendance à prescrire la privatisation des secteurs des infrastructures qui profitent le plus aux investisseurs étrangers occidentaux. Cela va dans le sens de la perception zambienne, selon laquelle la privatisation est surtout motivée par les intérêts financiers des principaux donateurs de la BM, et renforce les mouvements d'opposition à l'égard de la privatisation.

Théoriquement, les deux objectifs visés par la BM – promouvoir le développement des infrastructures tout en favorisant les investisseurs issus des principaux pays donateurs de la BM – sont compatibles, ces investisseurs étant souvent les mieux dotés en capitaux, les plus expérimentés et les plus compétents. Mais, en pratique, l'expérience a montré que la participation de ces investisseurs a été largement insuffisante et décevante. Il est temps de tirer des leçons de ces expériences. Sans remettre en question le caractère indispensable de la participation des investisseurs privés étrangers, il faut limiter leur rôle lorsque des solutions alternatives sont possibles. Accroître la participation des investisseurs privés nationaux en fait partie. Ces derniers en ont la capacité. Cet article le montre : lorsque la BM n'appuie pas la privatisation, leur participation est plus forte.

Pour résoudre le problème de la privatisation des infrastructures en ASS, la BM doit rendre cette mesure plus acceptable. Dans ce sens, elle doit faire en sorte que son appui à la privatisation soit plus favorable aux investisseurs nationaux. Cela implique d'encourager le recours à des méthodes de privatisation qui soient plus favorables aux investisseurs nationaux. A l'instar de Demey (2010), la privatisation via introduction en bourse s'avère par exemple très utile pour promouvoir l'actionnariat populaire et gagner ainsi le soutien de la population. Tout en encourageant le recours à ce type de méthode⁸⁰, la BM devrait, en parallèle, accroître ses efforts pour promouvoir l'intégration régionale des marchés boursiers sub-sahariens et apporter son soutien aux bourses régionales existantes. Or, jusqu'ici, l'approche intra-régionale du financement des infrastructures africaines est restée largement inexploitée (AFD et BM, 2010). Par ailleurs, la BM pourrait aussi envisager de favoriser les investisseurs nationaux dans les appels d'offres internationaux. Ou encore, encourager, et si nécessaire contraindre, les adjudicataires étrangers à s'associer avec des investisseurs nationaux. Ces deniers figurent bien plus souvent, en tant que second repreneur, dans les cas de privatisation non-appuyés par la BM. Enfin, comme cela est déjà le cas dans le secteur de l'eau, la BM devrait intégrer davantage les petits opérateurs privés locaux – opérant dans le secteur informel, ils ont longtemps été délaissés – dans les schémas de privatisation. En plus de pouvoir compléter l'offre des grands opérateurs, souvent étrangers, en intervenant de façon rentable dans des zones délaissées (Button et Blanc, 2010), ils mettront en évidence la participation des opérateurs locaux à la privatisation des infrastructures. Cela permettrait d'atténuer l'image néocoloniale de la privatisation en ASS.

⁷⁹ Cela peut s'expliquer par le fait que lorsque la BM appuie une privatisation elle applique sa réglementation relative à la passation de marchés publics dont l'une des caractéristiques est l'organisation d'appels d'offres internationaux. Cela promeut la concurrence entre les candidats ce qui s'avère être favorable aux investisseurs étrangers, a priori plus compétitifs. Et, lorsque la privatisation n'est pas appuyée par la BM, le gouvernement en charge de la privatisation a davantage la possibilité de ne pas organiser d'appels d'offres internationaux et de recourir à d'autres méthodes d'attribution plus favorables aux investisseurs nationaux.

⁸⁰ L'OCDE (2004) relève que le nombre de privatisation via introduction en bourse n'a été que de 95 entre 1989 et 2002 qu'il a baissé sur les dernières années.

7. Annexes

Annexe 1. Résultats des études multi-pays concentrées sur les PID

Source	Impact sur les performances	Nombre de pays	Période
PID/PED			
Galal, Jones, Tandon, et Vogelsang (1994)	Positif	4	n.a.
Ros (1999)	Positif	110	1986-1995
D'Souza et Megginson (1999)	Positif	25	1990-1996
Verbrugge, Megginson et Owens (2000)	Positif mais modeste	37	1981-1996
Megginson, Nash, et van Randenborgh (1994)	Positif	18	1961-1989
D'Souza et Megginson (2000)	Positif	25	1981-1994
Dewenter et Malatesta (2000)	Positif mais modeste	n.a.	1981-1994
PID			
Boylaud et Nicoletti (2000)	Mitigé - une fois isolée la privatisation ne génère aucun résultat.	23	1991-1997

Source : Auteur

Annexe 2. Résultats des études cas-pays concentrées sur les PID

Source	Impact sur les performances	Pays	Période
PID			
Eckel, Eckel et Singal (1997)	Positif	Royaume-Uni	1987
Laurin et Bozec (2000)	Positif	Canada	1981-1997
Boles de Boer et Evans (1996)	Positif	Nouvelle Zélande	1987-1990
Boardman, Laurin et Vining (2000)	Positif	Canada	1988-1995
Martin et Parker (1995)	Mitigé/négatif - six entreprises sur 11 enregistrent une détérioration de la rentabilité et de la croissance de la valeur ajoutée par employé.	Royaume-Uni	1981-1988
Newberry et Pollitt (1997)	Positif/mitigé - les effets de la privatisation n'ont profité qu'aux producteurs et actionnaires, le gouvernement et les consommateurs ont subi des pertes.	Royaume-Uni	1990

Source : Auteur

Annexe 3. Résultats des études multi-pays (PID) touchant au secteur des infrastructures

Source	Impact sur les performances	Secteur
Boylaud et Nicoletti (2000)	Mitigé	Télécommunications
Galal, Jones, Tandon, et Vogelsang (1994)	Positif	Multi-secteur : Transport aérien et autres
Ros (1999)	Positif	Télécommunications
D'Souza et Megginson (1999)	Positif	Multi-secteur : Télécommunications et autres
D'Souza et Megginson (2000)	Positif	Télécommunications

Source : Auteur

Annexe 4. Résultats des études cas-pays (PID) touchant au secteur des infrastructures

Source	Impact sur les performances	Secteur
Newberry et Pollitt (1997)	Positif/mitigé	Electricité
Eckel, Eckel, et Singal (1997)	Positif	Transport aérien
Laurin et Bozec (2000)	Positif	Transport ferroviaire
Boles de Boer et Evans (1996)	Positif	Télécommunications

Source : Auteur

Annexe 5. Résultats des études multi-pays concentrées sur les PED

Source	Impact sur les performances	Nombre de pays	Période
Wallsten (2000)	Mitigé - une fois isolée la privatisation ne génère plus d'effets positifs significatifs et produit des effets négatifs.	30	1984-1997
Petrazzini et Clark (1996)	Mitigé - la privatisation génère des effets positifs et négatifs.	26	1994
Ramamurti (1996)	Positif mais modeste - l'importance des améliorations varie fortement selon les secteurs.	n.a.	1987-1991
Boubakri et Cosset (1998)	Positif mais modeste - l'importance des améliorations varie fortement selon le niveau de développement des pays.	21	1980-1992
Boubakri et Cosset (2002)	Aucun effet - dans l'ensemble les résultats ne sont pas significatifs.	5	1989-1996

Source : Auteur

Annexe 6. Résultats des études de cas-pays concentrées sur les PED

Source	Impact sur les performances	Pays	Période
LaPorta et López-de-Silanes (1999)	Positif	Mexique	1992
Ramamurti (1997)	Positif	Argentine	1990
Macquieira et Zurita (1996)	Mitigé - après ajustement les effets positifs ne sont plus significatifs.	Chili	1984-1989
Sanni-Yaya (2005)	Aucun effet - dans l'ensemble les résultats ne sont pas significatifs.	Bénin	

Source : Auteur

Annexe 7. Résultats des études touchant au secteur des infrastructures dans les PED

Source	Impact sur les performances	Secteur
études multi-pays		
Ramamurti (1996)	Positif mais modeste - améliorations nettes dans les télécommunications mais très faibles dans les transports.	Multi-secteur : télécommunications, transport aérien, transport routier
Wallsten (2000)	Mitigé - une fois isolée la privatisation ne produit aucun impact positif et significatif sur les performances et est corrélée négativement à la densité du réseau.	Télécommunications
Petrazzini et Clark (1996)	Mitigé - impact positif de la privatisation sur la densité du réseau et son expansion mais aucune amélioration de la qualité du service, hausse des prix et chute de l'emploi.	Télécommunications
études cas-pays		
Ramamurti (1997)	Positif	Transport ferroviaire

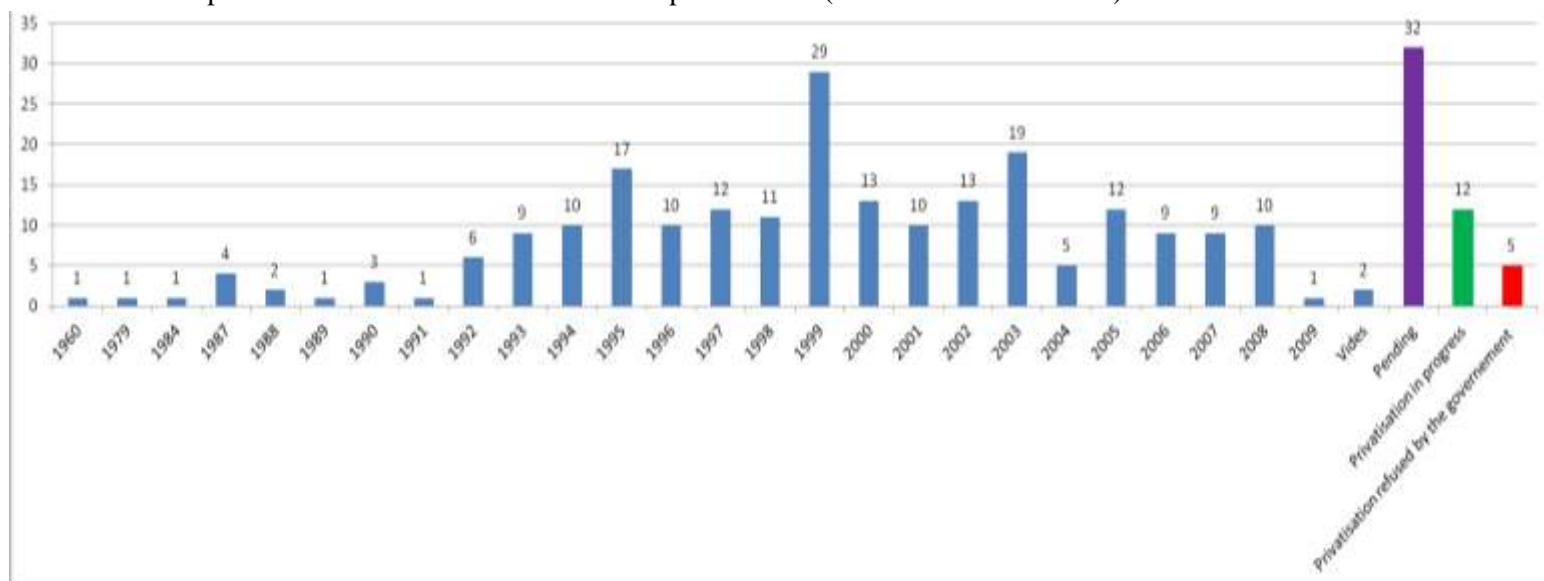
Source : Auteur

Annexe 9. Statistiques descriptives des cas recensés dans la base de données

Répartition du nombre de cas de privatisation par type de secteur

Secteurs	Nombre de cas
Electricité	28
Electricité et Eau ⁸¹	13
Eau	29
Transport	200
Total	270

Répartition annuelle du nombre de cas de privatisation (tous secteurs confondus) entre 1960 et 2009



⁸¹ Certains cas de privatisation concernent des sociétés en charge de la production et distribution de l'eau et de l'électricité.

Répartition du nombre de cas de privatisation par pays et secteurs

Pays	Secteurs				Total
	Electricity	Electricity & Water	Water	Transport	
Angola				1	1
Benin		1		6	7
Burkina faso	1		1	5	7
Burundi		1		2	3
Cameroon	1		1	8	10
Cape Verde		1		5	6
Central African Republic	1		1	2	4
Chad		1		2	3
Comores		1			1
Congo Rep Dem				11	11
Côte d'Ivoire	2		2	7	11
Djibouti			1	4	5
Gabon		1	1	10	12
Gambia		2		2	4
Ghana	1		2	7	10
Guinea	1		1	8	10
Guinea Bissau		1		4	5
Kenya	2		1	8	11
Lesotho	1			1	2
Madagascar		1		7	8
Malawi			1	7	8
Mali	1		1	8	10
Mozambique		1	1	7	9
Niger	1		1	1	3
Nigeria	2		1	16	19
Republic of Congo	1		1	8	10
Rwanda		1			1
Sao Tome and Principe		1			1
Senegal	1		1	6	8
Sierra Leone	1				1
South Africa	1		6	11	18
Sudan				4	4
Tanzania	1		1	11	13
Togo	1			5	6
Uganda	5		1	4	10
Zambia	2		1	10	13
Zimbabwe	1		2	2	5
Total	28	13	29	200	270

8. Références

- AFD, (2006).** Les privatisations en zone franc : synthèse des travaux du groupe de travail MINEFI / AFD, document de travail n°28, septembre.
- Assemblée Nationale, (2000).** Rapport d'information par la Commission des Finances, de l'Economie Générale et du Plan sur les activités et le contrôle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale N° 2801, présenté par M. Yves Tavernier, Député.
- Babai, D., (1988).** The World Bank and the IMF: Rolling back the state or backing its role? In Raymond Vernon, editor, *The promise of privatization*. New York: The Council on Foreign Relations, 254-85.
- Bardhan, P., et Roemer, J. E., (1992).** Market Socialism: a Case for Rejuvenation, *Journal of Economic Perspective*, Volume 6, n°3, pp. 101-116.
- Berg, E., et Shirley, M., (1987).** Divestiture in Developing Countries, Discussion Paper 11, Washington DC: World Bank.
- Bishop, M. R., et Kay, J. A., (1989).** Privatization in the United Kingdom: Lessons from Experience, *World Development*, 17, pp. 643-657.
- BM, (2009).** ALCID (Adjustment Lending and Conditionality Implementation) database. Washington, D.C.
- BM, (2005).** Review of World Bank Conditionality, report, Operations Policy and Country Services.
- BM, et AFD, (2010).** *Infrastructures africaines – une transformation impérative*, éditions Pearson, Paris.
- Boardman, A. E., Laurin, C., et Vining, A., (2000).** Privatization in Canada: Operating, Financial and Stock Price Performance with International Comparisons, working paper, University of British Columbia, Vancouver.
- Boles de Boer, D., et Evans, L., (1996).** The Economic Efficiency of Telecommunications in a Deregulated Market: The Case of New Zealand, *Economic Record*, 72, pp. 24-35.
- Boubakri, N., et Cosset, J-C., (1998).** The Financial and Operating Performance of Newly Privatized Firms: Evidence from Developing Countries, *Journal of Finance*, 53, pp.1081-110.
- Boubakri, N., et Cosset, J-C., (2002).** Does Privatization Meet the Expectations in Developing Countries? A Survey and Some Evidence from Africa, *Journal of African Economies*, Vol. 11, AERC supplement 1, pp. 111-140
- Bovet, D., (1985).** Financial Aspects of Public Enterprises in Sub-Saharan Africa. Unpublished paper submitted to the World Bank.

- Boylaud, O., et Nicoletti, G., (2000).** Regulation, Market Structure and Performance in Telecommunications, Economics Department working paper No. 237, Paris: Organization for Economic Cooperation and Development.
- Briceno-Garmendia, C., Estache, A., Shafik, N., (2004).** Infrastructure Services in Developing Countries: Access, Quality, Costs and Policy Reform, World Bank Policy Research Working Paper n° 3468.
- Buchs, T., (2003).** Privatization in Sub-Saharan Africa: Some Lessons from Experience to Date, International Finance Corporation, draft paper, pp. 20.
- Campbell-White, O., et Bhatia, A., (1998).** *Privatization in Africa*, Washington DC: The World Bank.
- Campos, J., Estache, A., Martin, N., et Trujillo, L., (2003).** Macroeconomic Effects of Private Sector Participation in Infrastructure, in W. Easterly and L. Serven, (eds), *The Limits of Stabilization*. Stanford: Stanford University Press, pp. 139–170.
- Cling, J-P., et Roubeau, F., (2008).** *La Banque mondiale*, éditions la découverte, Paris.
- Commission des communautés européennes, (2003).** La réforme des entreprises d'État dans les pays en développement, axée sur les services publics : nécessité d'évaluer toutes les solutions possibles, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, COM(2003) 326 final, Bruxelles.
- Cramer, C., (2001).** Privatisation and Adjustment in Mozambique: a 'Hospital Pass'?, *Journal of Southern African Studies*, Vol. 7, n°1.
- Dewenter, K., et Malatesta, P. H., (2000).** State-Owned and Privately-Owned Firms: An Empirical Analysis of Profitability, Leverage, and Labour Intensity, *American Economic Review*, Vol. 91, No. 1.
- Dinavo, J.V., (1995).** Privatization in Developing Countries: Its Impact on Economic Development and Democracy, Westport CT: Praeger Editions.
- Dollar, D., et Svensson, J., (1998).** What explains the success or failure of structural adjustment programs?, Policy Research Paper n° 1938. Washington, DC: World Bank.
- Dreher, A., (2004).** A public choice perspective of IMF and World Bank lending and conditionality, *Public Choice*, 119, pp. 445–464.
- D'Souza, J., et Megginson W. L., (1999).** The Financial and Operating Performance of Newly Privatized Firms during the 1990s, *Journal of Finance*, 54, pp. 1397-438.
- D'Souza, J., et Megginson W. L., (2000).** Sources of Performance Improvement in Privatized Firms: A Clinical Study of the Global Telecommunications Industry, Working paper, University of Oklahoma.
- Eckel, C., Eckel, D., et Singal, V., (1997).** Privatization and Efficiency: Industry Effects of the Sale of British Airways, *Journal of Financial Economics*, 43, pp. 275-298.

- Estache, A., Speciale, B., et Veredas, D., (2005).** How much does infrastructure matter to growth in Sub-Saharan Africa?, unpublished manuscript.
- Estache, A., (2006).** PPI Partnerships vs. PPI Divorces in LDCs, *Review of Industrial Organization*, 29, pp. 3-26.
- Estache, A., (2007).** Infrastructures et développement : une revue des débats récents et à venir, *Revue d'économie du développement*, 4, Vol. 21, pp. 5-53.
- Foch, A., (2010).** Djibouti : nouvelle porte de l'Afrique de l'Est ? L'essor portuaire djiboutien, *Afrique contemporaine*, (253), pp. 55-75.
- Foch, A., (2011).** La privatisation d'Electricité de Djibouti : un échec stratégique ?, document de travail soumis à publication.
- Galal, A., Jones, L., Tandon, P., et Vogelsang, I., (1994).** Welfare Consequences of Selling Public Enterprises, Washington DC: World Bank.
- Gomez-Ibanez, J. A., (2007).** Alternatives to Infrastructure Privatization Revisited: Public Enterprise Reform from the 1960s to the 1980s, Policy Research Working Paper n° 4391, World Bank.
- Hallaert, J., Cavazos Cepeda, R., et Kang, G., (2011).** Estimating the Constraints to Trade of Developing Countries, OECD Trade Policy Working Papers, No. 116, OECD Publishing.
- Harsh, E., (2000).** Privatization shifts gears in Africa, *Africa Recovery*, April.
- Jones, L. P., (1991).** Performance Evaluation for Public Enterprises, World Bank Discussion Paper no. 122, Washington D.C.: World Bank.
- Kauffman, C., (2009).** La participation du secteur privé aux infrastructures en Afrique, background paper, OCDE.
- Kay, J.A. et Thompson, D.J., (1986).** Privatization: A Policy in Search of a Rationale, *Economic Journal*, 96, pp. 18-32.
- Kikeri, S., Nellis, J., et Shirley, M., (1992).** Privatization: The Lessons of Experience, Washington DC: World Bank.
- La Porta, R., et López-de-Silanes, F., (1999).** Benefits of Privatization--Evidence from Mexico, *Quarterly Journal of Economics*, 114:4, pp. 1193-1242.
- Laurin, C., et Bozec, Y., (2000).** Privatization and Productivity Improvement: The Case of Canadian National (CN), working paper, Ecoles de HEC, Montreal.
- Macquieira, C., et Zurita, S., (1996).** Privatizaciones en Chile: Eficiencia y Politicas Financieras, *Estudios de Administracion*, 3:2, pp. 1-36.

- Majumdar, S. K., (1996).** Assessing Comparative Efficiency of the State-Owned, Mixed, and Private Sectors in Indian Industry, *Public Choice*, 96, pp. 1-24.
- Martin, S., et Parker, D., (1995).** Privatization and Economic Performance throughout the UK Business Cycle, *Managerial and Decision Economics*, 16, pp. 225-237.
- Meggison, W. L., Nash, R. C., et Van Randenborgh, M., (1994).** The Financial and Operating Performance of Newly Privatized Firms: An International Empirical Analysis, *Journal of Finance*, 49, pp. 403-52.
- Meggison, W., Robert, L., Nash, C., Netter, J. M., et Poulsen, A. B., (2000).** The Choice Between Private and Public Markets: Evidence From Privatizations, working paper, Athens: University of Georgia.
- Meggison, W. L., et Netter, J. M., (2001).** From State to Market: A Survey of Empirical Studies on Privatisation, *Journal of Economic Literature*, pp. 321-89.
- Mosley, P., (1987).** Conditionality as a bargaining process, Structural Adjustment Lending: 1980-85, Princeton Essays in International Finance no. 168, Princeton: Princeton University Press.
- Mosley, P., Harrigan, J., et Toye, J., (1991).** *Aid and power – The World Bank & policy-based lending*, Vol. 1, New York: Routledge.
- Nash, J., (1993).** Implementation of trade reform in Sub-Saharan Africa – How much heat and how much light?, Policy Research Working Paper n° 1218. Washington DC: World Bank.
- Nellis, J., (1989).** Public Enterprise Reform in Adjustment Lending. Washington DC: World Bank Working Papers, WPS 223.
- Nellis, J., (2003).** Privatization in Africa: What has happened? What is to be done?, working paper n°25, Center for Global Development.
- Nellis, J., (2005).** The Evolution of Enterprise Reform in Africa: from State-owned Enterprises to Private Participation in Infrastructure—and Back?, ESMAP Technical Paper n° 084, World Bank.
- Newberry, D., et Pollitt, M. G., (1997).** The Restructuring and Privatization of Britain's CEGB--Was it Worth it?, *Journal of Industrial Economics*, 45, pp. 269-303.
- OCDE, (2004).** Privatisation en Afrique subsaharienne : un état des lieux, Etudes du centre de développement, OCDE, Paris.
- Petrazzini, B. A., Clark, T. H., (1996).** Costs and Benefits of Telecommunications Liberalization in Developing Countries, working paper, Hong Kong University of Science and Technology, Hong Kong.
- Pinto, B., Belka, M., et Krajewski, S., (1993).** Transforming State Enterprises in Poland: Evidence on Adjustment by Manufacturing Firms, *Brookings Papers on Economic Activity*, pp. 213-261.

- Price Waterhouse. (1989a).** Privatization: Learning the Lessons from the U.K. Experience, London.
- Price Waterhouse, (1989b).** Privatization: The Facts, London.
- Ramamurti, R., (1992).** Why Are Developing Countries Privatizing? *Journal of International Business Studies*, Vol. 23, No. 2, pp. 225-249.
- Ramamurti, R., (1996).** The New Frontier of Privatization, in *Privatizing Monopolies: Lessons From the Telecommunications and Transport Sectors in Latin America*. Ravi Ramamurti, ed., Baltimore: John Hopkins University Press, pp. 1-45.
- Ramamurti, R., (1997).** Testing the Limits of Privatization: Argentine Railroads, *World Development* 25, pp. 1973-1993.
- Ranis, G., (1996).** On fast-disbursing policy loans, Background paper prepared for the Task Force on the United States and Multilateral Development Banks, Center for Strategic and International Studies. Washington, DC.
- Rondinelli, D., et Iacono, M., (1996).** *Policies and Institutions for Managing Privatization*. Turin, Italy: International Training Centre, International Labor Office.
- Ros, A. J., (1999).** Does Ownership or Competition Matter? The Effects of Telecommunications Reform on Network Expansion and Efficiency, *Journal of Regulatory Economics*, 15, pp. 65-92.
- Sanni-Yaya, H., (2005).** Des limites de l'État aux vertus du marché: effets de la privatisation sur la performance des entreprises publiques - une étude de cas multiples au Bénin, *Perspective Afrique*, Vol. 1, n°. 1, pp. 59-89.
- Shleifer, A., (1998).** State Versus Private Ownership, *Journal of Economic Perspective*, 12, pp. 133-150.
- Solomon Brothers, (1991).** Strategic investors' perspectives on telecommunications privatizations in Latin America. Paper presented at the Second International Conference on Privatization in Latin America, San Diego: Institute of the Americas, April 1991.
- Temu, A., et Due, J. M., (1998).** The Success of Newly Privatized Companies: New Evidence from Tanzania, *Canadian Journal of Development Studies*, Vol. 19, No. 2, pp. 315-341.
- Vaubel, R., (1991).** The political economy of the International Monetary Fund: A public choice approach. In R. Vaubel and T.D. Willett (Eds.), *The political economy of international organisations*, 205-245. Boulder: Westview.
- Verbrugge, J., Megginson, W., et Owens, W., (2000).** State Ownership and the Financial Performance of Privatized Banks: An Empirical Analysis, *Conference Proceedings of a Policy Research Workshop Held at the World Bank, March 15-16, 1999*. Dallas: Federal Reserve Bank of Dallas.

- Vernon-Wortzel, H., et Wortzel, L. H., (1989).** Privatization: Not the only answer, *World Development* volume 17, Issue 5, pp. 633-641.
- Vickers, J., et Yarrow, G., (1991).** Economic Perspectives on Privatization, *Journal of Economic Perspectives*, 5, pp. 111-32.
- Vuylsteke, C., (1988).** Techniques of Privatization of State-owned Enterprises, Volume I: Methods and Implementation, Washington, DC: World Bank.
- Wallsten, S. J., (2000).** An Econometric Analysis of Telecommunications Competition, Privatization, and Regulation in Africa and Latin America, *Journal of Industrial Economics*, Volume 49, Issue 1, pp. 1-19.
- Yarrow, G., (1986).** Privatization in Theory and Practice, *Economic Policy*, 2, pp. 324-64.
- Yergin, D., et Stanislaw, J., (1998).** The Commanding Heights: The Battle Between Government and the Market place that is Remaking the Modern World, New York: Simon & Schuster.